UNIVERSITÉ D'ALGER
FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1970 - N° .....

LA JALOUSIE PATHOLOGIQUE

A PROPOS DE TRENTE EXPERTISES MEDICO-LEGALES

THESE

POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ (MÉDECINE)

Présentée et soutenue publiquement le 1970

PAR

COULIBALY ADAMA
Né le 23 Février 1940 à KATI (Mali)

MEMBRES DU JURY

M. MERIOUA, Professeur de Pathologie Médicale ..... Président
M. BENMILOUD, Maître de conférence agrégé (Psychiâtrie)
M. GERONIMI, Maître de conférence agrégé (Neurologie) } Juges
M. CADOUR, Neuropsychiâtre des Hôpitaux des Armées

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536522_0023

UNIVERSITÉ D'ALGER
FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1970 - N° .....

LA JALOUSIE PATHOLOGIQUE

A PROPOS DE TRENTE EXPERTISES MEDICO-LEGALES

THESE

POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ (MÉDECINE)

Présentée et soutenue publiquement le 1970

PAR

COULIBALY ADAMA
Né le 23 Février 1940 à KATI (Mali)

MEMBRES DU JURY

M. MERIOUA, Professeur de Pathologie Médicale ..... Président
M. BENMILOUD, Maître de conférence agrégé (Psychiâtrie)
M. GERONIMI, Maître de conférence agrégé (Neurologie) Juges
M. CADOUR, Neuropsychiâtre des Hôpitaux des Armées

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

S E R M E N T

D' H I P P O C R A T E

En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples et selon la tradition d'Hippocrate, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobe et méprisé de mes confrères, si j'y manque.

A MON PERE

A MA MERE, A MES FRERES ET SOEURS

Ce modeste travail qui est le leur en témoignage de ma reconnaissance et de ma profonde affection.

A LA MEMOIRE DE MON FRERE ABDOULAYE COULIBALY

A LA MEMOIRE DE MON BEAU-FRERE PAUL FERRON

A LA MEMOIRE DE MON COUSIN EL-HADJ OUATTARA SOULEYMANE

A TOUS LES MIENS

A MONSIEUR ET MADAME DIANE

Avec toute ma reconnaissance pour leur patience et leurs efforts pour la réalisation de ce travail.

A TOUS MES AMIS

A NOTRE MAITRE ET PRESIDENT DE THESE

MONSIEUR le PROFESSEUR MERIOUA
Professeur de Pathologie Médicale

dont nous avons apprécié l'indulgence, la bienveillance, l'accueil et l'enseignement combien précieux au cours de nos quatrième et cinquième années de médecine.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre hommage respectueux.

AUX MEMBRES DE NOTRE JURY //

MONSIEUR le PROFESSEUR AGREGE BENMILOUD

Maître de conférence agrégé de Psychiatrie

Son aide particulièrement appréciée a largement contribué à la réalisation de notre travail.

Nous lui exprimons notre profonde gratitude.

MONSIEUR le PROFESSEUR AGREGE GERONIMI

Agrégé de neurologie

Nous n'avons pas eu la chance de nous trouver à vos côtés dans vos services.

Nous vous remercions d'avoir accepté de juger ce travail.

MONSIEUR le DOCTEUR CADOUR

Neuro psychiatre des Hôpitaux des Armées

Médecin-Chef à l'Hôpital Psychiatrique FRANTZ Fanon de BLIDA

Qui nous a inspiré le sujet de cette thèse et nous a sans cesse guidé dans son élaboration.

Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance et notre respectueux attachement.

AUX MALADES de l'HOPITAL PSYCHIATRIQUE de BLIDA

A toute la communauté thérapeutique qu'est l'Internat, le Personnel Hospitalier.

Pour le dévouement quotidien que nous avons apprécié.

PLAN

INTRODUCTION

HISTORIQUE

CHAPITRE I

Etude clinique et médico-légale.

I) Diagnostic psychiatrique

2) Etude médico-légale

CHAPITRE II

9 Observations types

Tableau récapitulatif

CHAPITRE III

I) La jalousie normale

2) " morbide

3) " pathologique (paranoïa)

4) " pénale

CHAPITRE IV

- Devenir des sujets
- Le seuil délirant
- Prévention attitude médico-légale, médicale

CONCLUSIONS

INTRODUCTION

INTRODUCTION

- Un fait nous a paru important et a attiré l'attention de beaucoup de praticiens : il y a 30 jaloux sur I70 délinquants soit environ I/5 d'actes anti-sociaux ; 20 cas d'homicides ont été enregistrés.

- Ce sujet s'inscrit dans le cadre de la criminalité en Algérie (thèse de Monsieur RIDOUH Bachir) - I70 expertises mentales ont été demandées par le juge d'instruction sur une liste de I80 détenus à la Maison d'arrêt de BLIDA, laquelle est pour ainsi dire un lieu de transit pour beaucoup de prévenus.

- Nous abordons l'étude d'un groupe de 30 expertises médico-légales demandées par le juge d'instruction, concernant des sujets, tous du sexe masculin, jaloux ayant passé à l'acte, certains ont bénéficié d'un non lieu au titre de l'Article 47 du Code Pénal (démence au moment des faits), et placés d'office à l'Hôpital Psychiatrique conformément à la loi du 30 JUIN I838. Les autres ont été reconnus responsables de leurs actes au moment des faits et ont réintégré la prison.

- Notre étude peut être considérée comme significative car l'Hôpital Psychiatrique de BLIDA compte actuellement 2 200 lits pour une population de 4 600 000 Habitants ; elle n'est pas exhaustive de part le fait qu'elle exclut.

I/ La région d'Alger 350 lits environ
2/ L'Oranie I 400 lits
3/ Une partie du Constantinois

- Nous nous efforcerons de comprendre la signification de ces manifestations de jalousie, leur portée psychiatrique et sociale et la manière de les prévenir.

HISTORIQUE

HISTORIQUE

De l'ode à la Cassandre de RONSARD, -"Mignonne allons voir si la rose qui ce matin avait déclose sa robe de pourpre au soleil n'a point cette vêprée" - au "Lac d'Alphonse de LAMARTINE à la femme noire de LEOPOLD SEDAR SENGHOR, un thème revient souvent c'est celui de l'amour avec aes tourments, ses péripéties.

Le thème de l'amour appelle celui de la jalousie et plus précisément de la jalousie amoureuse.

Nous aurions pu être tentés d'aborder ce problème de la jalousie amoureuse d'un point de vue purement abstrait. Mais au fil des siècles, la littérature à travers le monde entier nous a offert par la plume des auteurs, des ouvrages qui sont certes le reflet d'une époque : - "une oeuvre d'art n'a de valeur que dans son encadrement et, l'encadrement d'une oeuvre, c'est son époque" -, mais aussi l'image de son artisan.

Un exemple : "La Sonate à KREUTZER" expression passionnée des tourments de la jalousie. Dans ce roman, Tolstoi tue sa femme. Il est soulagé par l'imagination du crime qui lui était interdit dans la réalité. Mais que ce soit dans le récit ou dans la vie réelle, la tyranie de la jalousie, la tension grandissante sont les mêmes. Il a tué sa femme non pas parcequ'elle le trompait avec le musicien son rival, d'ailleurs, il ne savait pas exactement à quel point en était arrivée leur intimité, mais à cause de la haine.

"Les jurés ont décidé que j'étais un mari bafoué, que j'avais tué pour défendre mon honneur, j'ai été acquitté".

Si la ROCHEFOUCAULT disait : "il y a dans la jalousie plus d'amour propre que d'amour", déjà bien avant lui on relevait un aphorisme de Platon placé par LEVY Valensi à propos d'une de ses études sur la jalousie, "l'amant aime l'aimée comme le loup aime l'agneau".

Ainsi la proportion de haine est peut-être plus grande dans la jalousie que la composante amoureuse.

Le problème de la jalousie morbide est éparpillé dans l'évolution des idées psychiatriques bien que plus particulièrement lié à quelques questions générales : états passionnels, délires chroniques, crime passionnel.

On peut distinguer trois périodes :

la première correspond à une description de types cliniques d'états de jalousie et leur rattachement à des entités nosographiques. En I844, D'ESCURET dans sa Médecine des Passions assimilait les "Passions" à la"Folie". Il exploitait ainsi une vieille idée médicale.

La monomanie affective d'Esquirol assimilait la jalousie morbide.

Vers I902 BOMBARDA, décrivait le délire systématisé de jalousie et quelques années plus tard, en I908, Mairet fait la synthèse de la période clinique à laquelle il ajoute le type de l'hyper-esthésie jalouse.

I9I0, voit apparaître la période psychopathologique avec Jaspers, le délire de jalousie : développement de la personnalité ou processus. La psychose par processus, selon Jaspers se présente avec les caractères suivants : "on constate, qu'à partir d'un moment déterminé un nouveau développement s'inaugure. Il y a irruption toujours nouvelle d'instances psychiques hétérogènes que le développement soit passager ou durable, il dépend du processus sous-jacent. Toutes les manifestations se succèdent en des transitions ou n'apparaît aucune dérivation psychologique, car elle dépendent ordinairement du processus".

LAGACHE a insisté à son tour : sur l'impossibilité d'une interprétation compréhensive à partir des évènements ou du caractère,

Sur un certain nombre de troubles concomitants, inquiétude, illusion de la mémoire, idées d'empoisonnement.

Sur la constitution rapide d'une systématisation à partir des expériences délirantes initiales (idées d'empoisonnement, imprécision des soupçons et des preuves, déformation de la perception du moment et des personnages de la situation triangulaire).

En 1932, Jacques LACAN dans sa thèse intitulée"De La Psychose Paranoïque dans ses rapports avec la personnalité"aborde la problème nosographique, pronostique et thérapeutique de la psychose paranoïque, et le lie "aux évènements de son histoire, aux progrès de sa conscience, à ses réactions dans le milieu social".

En Algérie, le mari trompé est désigné par le terme de "Rôdi" qui signifie littéralement consentant.

On dit aussi : "si ta femme te trompe une première fois, c'est de sa faute, une deuxième fois, c'est de ta faute".

H A P I T R E - I -

I - Etude clinique et Médico-légale :

I Dianostic psychiatrique
2 Etude médico-légale

24 cas de nos sujets ont été reconnus "en état de démence au sens de l'Article 47 du Code Pénal".

Il n'y a ni crime, ni délit, lorsque le prévenu était en démence au temps de l'action lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister.

6 ont été reconnus comme n'étant pas eu en démence au moment des faits.

Diagnostic psychiatrique :

I	Bouffée délirantes à thème de jalousie	2 cas
2	Délire chronique à thème de jalousie	I9 "
3	Psychoses paranoîques	I "
4	Démence sénile	I "
5	Dépression mélancolique	I "
6	Névrose de caractère	I "

Etude médico-légale :

I) Tous nos sujets ont été l'objet d'expertises médico-légales démandés par le juge d'instruction soit pour tentative d'homicide, de coups et blessures volontaires ou d'homicide volontaire. Notre classification s'est trouvée de ce fait facilitée.

- Coups et blessures	30 cas
- Tentatives d'homicide	7 "
- Homicides volontaires	22 "

Dans six cas, il s'agit d'inculpations multiples, nous parlerons de délits complexes ou de double homicide.

Il faut parler aussi du lieu du délit, dans presque toutes nos observations, l'acte anti-social s'est déroulé dans les agglomérations.

2 - Les victimes :

Il est certain que la personnalité des victimes peut éclairer l'acte anti-social.

Dans 7 cas, la victime se trouve être l'épouse, le frère, le fils ou la fille, la belle mère. Les rapports de parenté ou les liens affectifs sont fréquents dans la majorité des cas.

Les prémices de l'acte médico-légal :

Nous citerons certains extraits des expertises.

N° I9 - N.... A. 48 ans, homicide volontaire sur la personne de son épouse : "son entourage s'est aperçu qu'il présentait des troubles psychiques depuis quelques temps, ce qui l'avait obligé à s'isoler. De même, il entendait des bruits qu'il attribuait à des ennemis qui le menaçaient".

N° 25 - L....M.S. personnalité fragile, paranoïque commet un "acte impulsif, conscient et préparé", sur la personne de Madame de C...L. "Les rapports de Madame de C...L. avec Monsieur L.... furent assez difficiles d'ailleurs et ce n'est pas sans résistance que Madame de C...L. céda un jour à son ami, résistance qu'elle semblait apprécier car il entre dans ses sentiments bien des tendances contradictoires, tantôt elle chargera son ami, le taxant de malade, grand malade mais lucide, et expliquant ses bontés par la pitié ou la condescendance comme envers un enfant, puis elle retire sa plainte après l'acte commis contre elle se reconnaissant des responsabilités.

RACTIONS	V I C T I M E S		
	EPOUSES	ENFANTS	RIVAUX
t blessures	3 cas	0	0
ves d'homici+	4 cas	0	3 cas
es volon-	I3 cas	3 cas	6 cas

I/ L'examen de ce tableau montre : une fréquence nettement élevée d'homicides (22 cas au total) contre 3 cas de coups et blessures et 7 cas de tentatives d'homicide.

2/ Il est à remarquer d'autre part,qu'il s'agit souvent de <u>double homicide</u>, les victimes étant pour la plupart les épouses (I3 cas soit plus du double des rivaux).

Le tableau récapitulatif suivant illustre ce deuxième aspect

N° II - D...A. inculpé d'homicide volontaire, motif invoqué par l'auteur, la protection de sa femme : "celle-ci, en effet depuis vingt jours s'était plainte d'une tentative de séduction par deux individus. La victime étant l'un de ces deux individus. Il est a remarquer que ce sont les déclarations de l'épouse de l'inculpé qui ont déclenché la suspicion qui devait amener le crime.

N° 2 - B...A. dépression mélancolique avec manifestation délirante de jalousie, meurtre du fils préféré.

"L'un des témoins, précise bien que les disputes étaient fréquentes et graves, qu'il y avait souvent échange de coups et sur lui-même en tant que voisin était intervenu plusieurs fois".

N° 4 - H...B. délire de jalousie, étrangle sa femme et étouffe la dernière née de la famille.

"Sa vie conjugale a retenu notre attention. En effet, H... s'est marié deux fois, après quelques mois de vie commune, sa première femme l'a quitté car elle lui reprochait d'être trop jaloux. Ensuite "s'était remarié avec K...B. la victime". Très rapidement des nuages semblent s'être amoncellés sur la vie du couple. Il reprochait à sa femme de ne pas s'occuper de lui suffisamment.

N° I8 - M...A. délirant jaloux tue son épouse "la mère signale que peu de temps avant le meurtre, il s'absentait plusieurs jours pour aller dans la fôret et y errer et ne revenait que pous manger".

N° 20 - L...L.B. délire de jalousie, tentative d'homicide sur la personne de son cousin.

"Il reconnait à partir de cette époque avoir été souvent très irrité contre sa femme, l'avoir harcelé de questions, de reproches, de menaces. Dès lors, l'attitude un peu distante de la femme vis à vis du mari se comprend un peu, obligé de s'expliquer à propos de faits les plus minimes, celle-ci, au moment où elle est renvoyée chez ses parents lache la phrase malheureuse qui devait encore alimenter le délire du jaloux".

"Tu es plus fort que les autres hommes avec la bouche, mais avec autre chose tu n'es pas le plus fort". Pour moi dit-il, en prononçant ces mots, ma femme à insinué qu'elle avait connue des hommes plus forts que moi.

Il semble, tel qu'il ressort des témoignages, que des dispositions thérapeutiques ou d'internement souhaitables auraient pu être prises avant l'acte anti-social. Pour la plupart des extraits cités ci-dessus, il s'est agit de sujets délirants ayant passé à l'acte après une période plus ou moins longue de troubles du comportement dans l'entourage.

Dans deux cas (observations 25 et II), une induction de la part de l'un des partenaires avait été l'élément déclenchant du paroxysme, meurtrier dans le second et de coups et blessures dans le premier.

Age au moment des faits :

De 28 à 33 ans	9
" 34 à 39 ans	5
" 40 à 45 ans	5
" 46 à 5I ans	6
" 52 à 57 ans	I
" 58 à 63 ans	3

Le plus âgé a 64 ans

La moyenne d'âge se situe entre 28 et 45 ans.

Quelle a été la justification donnée ?

L'infidélité de la compagne :

Chez B...S. au cours de sa bouffée délirante surgit la conviction de l'infidélité de son épouse : "ces hommes sont les amants dont l'un, Ham... est le père de sa fille".

Au moment de l'expertise, B...S. ne présentait plus d'éléments psycho pathologiques actifs, mais a gardé la conviction que sa femme lui est infidèle, et que N... n'est pas sa fille.

R...A. (observation N° I3) avait grièvement blessé à coups de couteau, au niveau du thorax un de ses voisins K...B. Il soupçonnait la victime de connivence avec ses frères d'avoir poussé sa femme à quitter le domicile conjugal et, même en son absence lors de son séjour à l'Hôpital en I966 lié des relations charnelles avec elle.

Sa femme avait de nombreux amants, il l'avait ligoté et, lui avait examiné le vagin pour établir la preuve.

L'honneur : "j'ai tué pour mon honneur, je le referai si je ne l'avais encore fait". Ces phrases reviennent souvent dans les déclarations des inculpés qui croient avoir rendu justice bien que l'infidélité n'ait pas été prouvée.

Certains auteurs tel Charles B L O N D E L pensent qu'il s'agit là de la justification à postériori de l'acte parcequ'il est commun d'appeler une rationnalisation.

"C'est comme si j'avais eu des relations homosexuelles avec la victime" dira A...Y. inculpé d'homicide volontaire par jalousie après quelques jours passés dans un mentisme impressionnant.

Il était atteint dans son honneur de même que ses enfants. Après avoir tranché la gorge de son "rival", il lui sectionnera la verge pour prouver son geste - "je ne l'aurai pas ainsi tué pour de l'argent comme pourront penser les gens".

"Tout le monde le connaissait dans le village, il était l'amant de toutes les femmes, c'était le coq du village" nous a dit B...M. après avoir sauvagement criblé sa victime, un vieillard de 75 ans de six balles à bout portant, non armé qui quoique querelleur arrangeait fréquemment les affaires du village.

La richesse de nos observations à ce point de vue ne nous permet pas de rapporter toutes les déclarations de ce genre. Aussi retiendrons-nous les notes dominantes à savoir : infidélité et honneur.

CHAPITRE - II -

OBSERVATION N° I

A...A. délire de jalousie évoluant dans le prolongement d'une personnalité paranoïque, meurtre du rival et de l'épouse.

Le I2 Juillet I965, A...A. aide gardien au phare C de P. soupçonnant son épouse de le tromper avec le nommé O...H. son voisin, gardien du dit phare qui serait venu retrouver sa maîtresse à plusieurs reprises en profitant de son absence a fait mine de s'en aller pêcher vers I9h.30 le II Juillet. Arrivé à bout du jardin, il déposa son attirail de pêche derrière une haie de roseau : "je suis parti vérifier le feu du bord puis j'ai voulu réintégrer ma demeure en me faufilant pour passer inaperçu à cinq ou six mètres environ de la maison, j'ai eu des soupçons que j'étais surveillé de la fenêtre de ma demeure. A ce moment, je me suis précipité pour ouvrir le portail qui était fermé au cadenas. Dans ce temps là, le nommé O...H. est sorti en courant de chez moi pour gagner sa demeure en fermant la porte à clef et avec des barres de fer, j'ai fait semblant de rien remarquer et je suis rentré chez moi... j'ai constaté que ma femme tremblait de peur et son visage était devenu tout pâle, je lui ai porté quelques giflos... en lui disant pourquoi tu as fait entrer le nommé O... chez moi pendant mon absence. Cette femme prise de panique n'a pu me donner aucune justification. Par des menaces, A...A. amena son épouse à lui dire que H... était venu la voir il y a plus d'un an et qu'elle avait couché avec lui dans sa maison, en mon absence.

"A la levée du jour, dit-il, j'ai pris brusquement une décision sans pouvoir me contrôler que je devais les tuer tous les deux". A 6h. du matin il l'a attendu, ne l'a pas vu sortir, pensa qu'il était inquiet. H... sortit de chez lui vers 8h. et c'est alors qu'il le suivit, lui demanda du charbon, de l'eau. Soudain, il sortit son pistolet, à bout portant, lui vida 4 balles dans le ventre.

Aussitôt, sans mot dire, A...A. alla trouver sa femme debout près de la porte de la maison et fit feu sur elle avec la dernière cartouche. Pendant que sa femme restait pliée contre le mur, il prit son fils qui pleurait et téléphonna à la Gendarmerie.

A...A. est agé de 5I ans, de père petit fallah décédé. La mère vivait avec le couple. Il a deux frères et deux soeurs mariées, en bonne santé. Scolarisé jusqu'au cours moyen qu'il a quitté à I2 ans, il quitta deux ans plus tard sa Kabylie pour travailler comme commis dans d'autres villes. Dans l'armée française, il fit la campagne d'Italie puis celle de France, dans le 27ème train.

Démobilisé en I945, il se fit manoeuvre chez CITROEN pendant dix huit mois, puis dans différentes entreprises.

Peu après son retour en Kabylie I953, il se marie une première fois avec une cousine qui lui donna une fille. Il la répudia trois ans plus tard parce qu'elle lui faisait des "sorcelleries".

Dans l'A.L.N. de I956 à I958, il fut arrêté, torturé, condamné à trois ans de prison au bout desquels il retrouva sa liberté.

En I962, il est blessé par l'O.A.S. une balle dans le poumon droit et une derrière l'estomac. Après deux mois d'Hôpital, il assume des fonstions de chef de front de son village jusqu'à la prise du pouvoir par les autorités civiles.

Second mariage en I962. De ce mariage, un garçon. - Il ne sera nommé aide gardien du phare qu'en I964 -.

A l'examen, au moment de l'expertise, A...A. s'est montré parfaitement lucide, possédant une mémoire et une orientation excellentes. A peu de chose près, il a confirmé tout ce qu'il a déclaré durant l'instruction en y ajoutant toutes les précisions qui nous paraissaient utiles. La conviction, la clarté et la concision étaient toujours remarquables. Aucun syndrome déficitaire ne peut donc être évoqué au moment des faits.

Et l'expert poursuit : "la personnalité d'A... nous est apparue comme celle d'un sujet exigeant, entier et psychorigide pour tout ce qui a trait au domaine de la morale. Une certaine méfiance naturelle, une tendance à l'interprétation péjorative et à l'exaltation passionnelle nous font connaître chez lui quelques traits de la classique personnalité paranoïque. Cette tendance passionnelle s'est traduite surtout dans le passé par propension pour le moins excessive à la jalousie. A... nous a dit "je suis jaloux, bien sûr comme tout le monde, surtout pour l'honneur".

Ayant eu un comportement inquisiteur, il a redouté un écart de conduite en dépit de toutes les règles sévères auxquelles il contraignait sa femme, l'enfermant jalousement, surtout durant les courtes périodes où O... a séjourné au phare en même temps que le couple car O... était en traitement pour une tuberculose pulmonaire.

Son activité interprétative s'étendait auxfaits et gestes banaux. Son beau-père dinait avec eux a dit sa fille : "tu es une danseuse" cela l'a frappé. Tel jour, sa femme enceinte, a-t-elle eu une discussion avec lui alors que pour la "taquiner", il parlait de prendre une autre épouse ; pour le piquer, elle a dit en parlant de l'enfant à venir : "il n'est pas de toi". Celà m'a choqué, j'y ai pensé pendant toute la nuit, quand j'y reponse je me dis qu'il n'y a qu'elle qui le sait, a-t-il confié à l'Expert.

Tous les soirs il partait à la pêche. Sa femme devait fermer la porte après lui. Un jour il l'a trouvée ouverte, il y avait de la lumière, sa femme était allongée. - Il y voit une preuve de l'infidélité de son épouse "j'ai pensé qu'il pouvait y avoir un type, j'ai cherché à savoir, je lui ai dit qu'elle l'a fait exprès, je l'ai battu à coups de poings. Le doute avait disparu, je savais que ma femme me trompait mais je ne savais pas si c'était avec H... ou avec un autre".

Pourquoi H... ? - Parce que les gens auraient dit un jour de celui-ci que c'était un traitre et une autre fois : "c'est insupportable".

L'épisode terminal se situe vers 20 h. dans la pénombre ayant fait mine de sortir pour mieux surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère, il crût avoir vu son rival sortir furtivement de chez lui du fait de son retour inattendu.

Cette preuve ultime, dit l'expert, il était tout prêt mentalement à la faire naître, tirant argument de la moindre ombre naturelle surtout si elle devait être changeante et fugace.

O B S E R V A T I O N N° 2

KAB...K. psychose paranoïque chronique à forme interprétative et passionnelle avec épisode de raptus anxieux.

Agé de 47 ans, il est inculpé d'homicide volontaire sur la personne de Monsieur KEB...

Marié depuis 1942, un seul enfant survivant sur quatre naissances. Sa scolarité primaire a été abrégée. Berger et cultivateur, il passe quelques années en France où il est arrêté et détenu à la prison de la Santé pour coups et blessures portés à une femme européenne. Il vivait en concubinage depuis 5 ans -"elle complotait contre ma vie" dira-t-il. De là il est transféré en Placement d'Office à l'Hôpital Psychiatrique de Ville-Juif, où il reste en traitement du 31 Octobre 1961 au 8 Mai 1962. Il a tenté de se suicider en 1961 en se sectionnant les veines. Peu après, il revient au pays.

Les faits se sont déroulés le 31 Mai 1964 vers 15h. alors qu'il se trouvait en compagnie de son épouse, il décrocha sa hachette domestique et sort sans explications. Ce comportement semblait normal car s'inscrivait dans sa vie de tous les jours. Il se rendait aux champs à la même heure en traversant le village. Il rencontre donc KEB... près de la Mosquée en train d'observer de jeunes enfants jouant aux billes. Subitement, sans mot dire, il lui assène à la tête et à la nuque quelques coups de sa hachette et rentre chez lui. La mort est instantannée par "décapitation incomplète" selon le rapport d'autopsie pratiqué immédiatement.

La scène n'a eu pour témoins que quelques enfants.

L'épouse n'est pas chez elle et n'y reviendra qu'une fois sûre que son mari a été arrêté. Elle le sait malade mental, le craint à cause "des cauchemars qu'il fait et ses changements d'avis".

Examiné à la prison et à l'Hôpital, KAB... s'est montré réticent dans ses propos, bien ne manifestant pas de défaillance de mémoire. Il sait avoir tué mais donne une explication différente de celles fournies à la Police - "je croyais qu'il voulait me tuer, je regrette, parce qu'il y a des doutes". Lors du premier interrogatoire il avait donné comme motivation de son geste qu'il avait trouvé la victime avec sa femme sur le lit.

Doute, soupçon, méfiance, orgueil tels sont les mots qui reviennent souvent au cours des 4 entretiens qu'il a eu avec l'Expert qui conclut à l'irresponsabilité.

KAB... présente un état délirant chronique ayant débuté semblablement à bas bruit durant son séjour à l'étranger et dont la première manifestation dramatique a été l'agression contre sa compagne en 1961. Le nouvel épisode aigu du mal se situe 3 ans plus tard.

La question se pose de savoir s'il s'agit d'un délire simple de jalousie entrant dans la catégorie des délires passionnels, comme il serait facile d'en conclure compte tenu du premier interrogatoire de l'inculpé et du caractère récidivant de l'agression.

Nous estimons cependant qu'il s'agit ici d'un délire interprétatif élaboré par un sujet paranoïque. La psychose paranoïque état de fond, produit d'ailleurs fréquemment des paroxysmes passionnels à thème de jalousie, la jalousie étant alors une des manifestations de l'amour-propre démesuré, vindicatif du malade. Et c'est le cas ici.

O B S E R V A T I O N N° 3

Etant donné la richesse des faits consignés dans le rapport d'expertise, il nous a pary opportun de présenter celui-ci in extenso.

Monsieur A...Y. est inculpé d'homicide volontaire sur la personne BEN... les faits remontent au I8.IO.I968.

L'inculpé reconnait les faits.

LES ANTECEDENTS :

Né en I922, Monsieur A...Y. est marié, père de quatre enfants, une fille ainée âgée de I9 ans est mariée. Les autres enfants vivent au domicile de leurs parents. Il exerce de longues dates le métier de Bourrelier dans un village voisin où il a moins de concurrence dit-il, si bien qu'il ne rejoint son domicile qu'une ou deux fois par semaine et fréquente peu ses voisins. Il n'a pas fait de service militaire, car réformé. Dans ses antécédents personnels on note un traumatisme crânien au cours de l'enfance sans perte de connaissance et n'ayant pas amené de complication. Il avoue un éthylisme durant plusieurs années (I945-I950) et depuis serait sobre. Il n'a jamais été interné dans un Hôpital Psychiatrique et n'a pas d'antécédents judiciaires. On ne note rien de particulier dans ses antécédents collatéraux et héréditaires ; il n'y aurait pas de malades dans sa famille.

L'EXAMEN MENTAL - DISCUSSION :

De présentation correcte, Monsieur A...Y. s'exprime bien, d'un ton convaincu, cherchant à convaincre son interlocuteur, avec force gestes, il revit devant nous l'histoire qui l'a amenée à commettre un homicide.

Tout a débuté semble-t-il durant le Ramadhan I967 : une nuit il s'est réveillé, entend frapper au poteau qui se trouve en face de la maison.

Regardant par la fenêtre il reconnait nous dit-il la victime. De là vont dater ses premiers soupçons. Durant onze mois qui se dérouleront jusqu'à l'homicide, il va surveiller, espionner son épouse et petit à petit alimente sa jalousie par de nombreuses interprétations. C'est ainsi qu'il va interpréter le fait que sa femme n'éprouve plus de plaisir dans les rapports sexuels comme une preuve de son infortune. Il pense de même que s'il n'a pu trouver de preuves plus tôt, c'est que sa femme et la victime communiquent à son insu. Ainsi, nous dit-il un soir sa femme se lève pour uriner et regarde dehors par un interstice existant à la porte d'entrée, il y voit un signal prévenant la victime de sa présence. Lorsque sa femme va vider les ordures ménagères, il la soupçonne de communiquer par clin d'oeil avec son rival. Il interprète encore un embarras gastrique comme une tentative d'empoisonnement. Sa femme lui aurait préparé un couscous afin de l'empoisonner. Il questionne à maintes reprises ses enfants et n'est pas satisfait de leur réponse négative. Quatre jours avant les faits qui lui sont reprochés, il rentre à son domicile vers 20h. dans le but de surprendre sa femme. Trouvant la porte fermée, il frappe à la porte, son épouse aurait refusé d'ouvrir lui ayant dit "tu peut crever fils de chien". Il va nous dit-il rester sur le pas de la porte et regardant par un interstice voit une ombre qu'il pense être celle de son rival, et entend un échange de propos. Il pense aussitôt qu'ils viennent d'avoir des "relations coupables" et que dans ce but ils avaient éloigné les enfants qui se seraient trouvés dans la pièce située au-dessus. S'étant éloigné vers quatre heures du matin pour aller faire sa prière, il aurait vu sortir sa victime, alors que distant de plusieurs centaines de mètres. En fait, il semble que sur ces derniers points la version d'A...Y. ne soit plus la même puisque portant des "doutes" au cours de sa première comparution, il exprime aujourd'hui une certitude. Vers le matin sa femme fit appel aux notables du village, A...Y. rentre chez lui, son épouse se réfugia chez les voisins avec ses enfants. Les jours qui suivirent, l'inculpé est anxieux, il est atteint dans son honneur de même que ses enfants, selon ses propres dires c'est "comme s'il avait dû subir une relation homosexuelle avec la victime". Le vendredi matin, il va aux champs, attend, vers onze heures BEN... surgit devant lui alors que des coups seraient échangés et que l'inculpé tranche la gorge de la victime A...Y. nous dit avoir reconnu un aveu dans les rales d'agonie, il va ensuite sectionner "la verge" de la victime pour prouver son geste.

Durant l'examen que nous avons pratiqué A...Y. n'est pas du tout anxieux; il est convaincu de son bon droit, ne se sent pas du tout coupable, pour lui son honneur est vengé. Son niveau mental est correct, il ne présente pas d'affaiblissement intellectuel. Nous avons pu mettre en évidence une jalousie, cette jalousie nous apparait délirante car basée sur de nombreuses interprétations endogènes et exogènes. A ces interprétations sont intriqués des phénomènes hallucinatoires, il nous dit en effet avoir vu sa femme et sa fille internées dans un pavillon voisin de sa maison, entendu des bruits suspects. A cette jalousie pathologique s'ajoutent des idées de persécution, il devient persécuté jaloux accusant son épouse de l'empoisonner, de vouloir le supprimer, cet épisode survient chez un individu présentant un caractère paranoïque, psychorigide, il ne supporte pas la moindre contradiction, méfiant, ayant peu de rapports sociaux "il ne fréquente, ni n'approche personne".

Interrogé sur son aveu, il pense divorcer et s'occuper de ses enfants.

L'examen somatique ne montre pas d'anomalies. Un téléthorax révèle une image de bronchite. Un électro-encéphalogramme pratique est normal.

OBSERVATION N° 4

B...M. 49 ans tuait de six coups de feu L...M. persuadé que ce dernier l'avait désohonnoré en ayant eu des relations sexuelles avec sa femme et l'ayant même rendu enceinte. B...M. était rentré de France une semaine auparavant et durant ces quelques jours, s'était montré très sombre. A la question de son épouse qui s'inquiétant de son état, lui avait demandé pourquoi "il faisait cette tête", il répondra "qu'il était fatigué par la traversée en bateau".

LES ANTECEDENTS :

La mère est vivante, le père décédé, il a vécu dans une fratrie de 7 enfants au milieu d'une famille de paysans. La scolarité a été réduite, il sait néanmoins, lire et écrire. Berger auparavant, il dira de son enfance qu'elle a été misérable et malheureuse : un de ses frères ainés le battait et le secouait tous les jours.

Il a été torturé à la place de ses frères pendant la révolution "le village est au courant, ils ont saccagé ma maison, vidé l'huile ils ont tout cassé".

Endétté, il part en 1963 en France pour gagner de l'argent, laissant sa femme avec laquelle il vit depuis 20 ans et dont il a eu 7 enfants (5 vivants, 2 décédés). La vie conjugale n'a pas été très harmonieuse : il se dispute fréquemment avec sa femme, il la bat et une fois il l'avait blessé à la tête quand elle était jeune.

B...M. a été victime de deux traumatismes crâniens. Le premier à la suite d'une querelle à propos de terre, d'enclos, de parcage, il a reçu un coup de hache à l'occiput dont il garde la marque. Ce coup a été porté par L.A. frère de la victime. Le deuxième survenu le 17.12.1963 a entrainé un enfoncement pariétal pour lequel il a été hospitalisé.

L'examen électroencéphalographique pratiqué a montré des bouffées théta et delta discrètes, à l'hyperpnée un fond irritatif.

Pendant l'enregistrement, son comportement a été celui d'un hystérique haletant, suffoquant et il a du s'allonger pendant près d'une heure après cet examen.

(B...M. lors de l'examen psychiatrique pratiqué le I7.07.I968 s'est montré tout à tour, traqué, méfiant, arrogant puis affolé, vidé de tout courage. La note dominante sera néanmoins la violence du ton : il est logique, on l'a déshonnoré, il s'est vengé certes il aurait dû se soumettre à la Justice et il le reconnait).

Si la version des faits que donne B...M. semble logique, l'étude minitieuse du dossier d'introduction montre que quatre témoins au moins le contrarie. La femme ne l'a jamais trompé. Le fils confirmant son départ en I966 avait averti celui-ci de la grossesse de sa mère et de l'accident qui avait amené celle-ci à avorter à l'Hôpital d'A... Le supposé rival âgé de 75 ans quoique querelleur comme le disent certains arrangeait fréquemment les affaires du village.

Au moment de l'acte, avant de tirer alors qu'il était caché, il entend la victime dire à son neveu L.M.T. qui était à côté de lui (en parlant de moi) "il n'a qu'à rester tranquille si non je le tuerai le premier", phrase invraisemblable de la bouche d'un vieillard de 75 ans non armé qui s'occupait de travaux de champêtre, phrase cependant des délires d'interprétation, où l'insécurité passionnelle du moment vécu par ce type de malades les pousse à entendre ce qu'il souhaite entendre et interpréter les faits et gestes des persécuteurs vis à vis d'eux.

DISCUSSION :

Personnalité psychopathique fragilisée, fond de méfiance, rudesse subie ou vecue comme telle dans l'enfance, de rigidité, de caractère paranoïque, il est sûr de son bon droit.

A ceci, s'ajoutent deux traumatismes crâniens en I958 par coups de hâche par un membre de la famille L... en I963 par un accident de travail.

Enfin, les séjours en France, le travail en usine, les rumeurs colportées sur sa femme par un parent ou ce qu'il croit avoir compris, l'éloignement, le souvenir d'anciennes querelles feront surgir des doutes, puis la tension anxieuse et enfin la conviction d'avoir été trompé. Ce sera, après une période de cinq jours passés dans un état de malaise, le raptus homicide, six balles ou plus tirées sur la victime qu'il acheva à bout portant et sauvagement.

OBSERVATION N° 5

N...A. 48 ans père de 5 enfants commet un homicide volontaire le 28.6.1965 sur la personne de son épouse. Dans un moment de fureur, se croyant menacé, il a littéralement lardé de coups de couteau son épouse.

La biographie de N...A. nous apprend qu'il exerçait le métier du cultivateur dans une famille de cinq, deux frères décédés, un frère dans la révolution, un accidenté et deux soeurs vivantes. Ses parents sont décédés.

Ne voyant pas très bien depuis plus de 12 ans, il est pratiquement aveugle depuis trois ans et présente des douleurs oculaires nocturnes.

Son entourage s'est aperçu qu'il présentait des troubles psychiques depuis quelques temps, qui l'avait obligé à s'isoler. De même il entendait des bruits qu'il attribuait à des ennemis qui le menaçaient.

Sa femme depuis quelques temps avant le crime allait dans la forêt ou déclare-t-il elle se "livre" à la forêt, et elle a avec le temps augmenté ses forfaits en transformant son logis en maison de tolérance. Le ton sur lequel il déclare cela est tres animé et passionné. Il revit avec intensité les faits. Elle m'a dit que des gens voulaient me voir, je m'étais retiré dans mon gourbi et je sentai que j'allais être tué, c'est mon neveu le principal coupable et c'est lui qui m'a pris ma femme. S'exprimant toujours dans un langage correct, il revient sans cesse sur les faits : "elle m'a dit qu'elle me piègerait comme un moineau, que partout où je me retournerai, elle me piègerait" ; il était traité de cocu par les enfants.

L'examen physique a permis de constater la présence d'une cataracte à l'oeil droit et d'une volumineuse taie cornéenne à l'oeil gauche. Il est pratiquement aveugle.

L'Expert conclut : (il s'agit sans aucune hésitation d'un état délirant interprétatif et hallucinatoire à thème de jalousie et de persécution chez un aveugle vivant dans de mauvaises conditions d'hygiène, l'entourage dément les accusations d'infidélité de la victime et confirme les troubles du caractère du sujet. Actuellement encore la conviction délirante est maintenue).

OBSERVATION N° 6

Monsieur L...M.S. inculpé d'homocide volontaire.

LES FAITS : (d'après l'étude du dossier).

L'étude du dossier s'est révélée fructueuse de part l'ampleur de celui-ci, et de part le contenu des documents, lettres et correspondances, interragatoire des différents protagonistes de cette affaire qui projetaient les uns et les autres leurs tendances psychopathologiques dans le drame des "TROIS EPIS".

En effet, tout a débuté dans la maison de repos dite des TROIS EPIS ; qui reçoit des membres de l'enseignement en post-cure de maladie mentale. C'est donc à partir de ce lieu sous l'empreinte déjà des désordres psychiques et dans le milieu pédagogique que va se dérouler ce mélodrame, mélodrame à notre avis car les acteurs sont de pauvres créatures déséquilibrées ne trouvant une atténuation de leur souffrance que dans l'affrontement de leur passion, repliée sur eux-mêmes et n'aboutissant qu'à se détruire.

Donc en Avril 1960, Monsieur L... a fait dans cette maison de convalescence des VOSGES, la connaissance de Madame de C...L. qui elle aussi se repose d'une dépression nerveuse après une maternité, il y rencontre également quelques autres femmes qui jouent un rôle de second plan, bien que non négligeable. Les amitiés se nouent et iront grandissant et se complexifiant en sentiment plus passionnées et, à vrai dire assez tortueux. Monsieur L... tombe amoureux, selon l'expression en usage et poursuit Madame de C...L. de ses assiduités, cette poursuite durera plusieurs années et il usera de multiples ressources, dont la Révolution Algérienne qui surgit de temps à autre en toile de fond. J.C., c'est le pseudonyme choisi par notre instituteur, sera d'après le dossier un militant dont l'activité ne fut pas très intense mais provoque une anxiété et un certain lustre. Les pertubations émotionnelles qu'elle provoque sont en tout cas à retenir dans l'aggravation de son état de santé déjà précaire.

Le mari de Madame de C..L. connaissait Monsieur L... et le considérait comme un ami. Jamais il ne porta ombrage aux fréquentations de ce dernier et de Madame de C...L.

Il semble que cette dernière avait dans le ménage le rôle prépondérant et que Monsieur de C..L. fut un mari bien complaisant. Les rapports de Madame de C...L. avec Monsieur L... furent assez difficiles d'ailleurs et ce n'est pas sans résistance que Madame de C...L. céda un jour à son ami, résistance qu'elle semblait apprécier car il entre dans ses sentiments bien des tendances contradictoires, tantôt elle chargera son ami, le taxant de "malade, grand malade mais lucide" et expliquant ses bontés par la pitié ou la condescendance comme envers "un enfant" puis elle retire sa plainte après l'acte commis contre elle, se resonnaissant des responsabilités.

Lorsque la rencontre des partenaires aura lieu, elle sera sous le signe de l'impuissance et de la frigidité et bien que non contrôlés, ces faits ne sont pas pour nous étonner, et marquent bien le climat névrotique dans lequel évolue ces deux êtres.

Deux jours avant le drame, L... apprend qu'il existe un troisième homme qui n'est pas le mari mais un nommé R... Les relations entre R... et l'objet de sa passion excellentes, avaient tel et bien existé - ceci se passe en 1962. Il se juge donc bafoué, humulié et sa détermination est prise : il tuera Madame de C...L. et ensuite se supprimera. Il l'écrit dans une lettre et achète les armes, un couteau et un rasoir. Le 12 Juin 1963 à 15h., il se rend à B... dans l'établissement scolaire où travaille la victime, demande à la voir et après discussion c'est la scène de violence qui se déroule dans un état de raptus mal contrôlé et maladroit car il se blessera plus que la victime. L'acte lui-même porte la marque de l'impuissance, de l'incapacité fort heureusement. Cependant il l'aggripe au cou, il frappe à coups de pieds et de poings.

Madame de C...L. a réussi à le désarmer, c'est à ce moment que le premier témoin qui accourt, alerté par les cris poussés les trouvera. Il ne fait ensuite pas de résistance aux témoins qui le mettent facilement hors de nuire.

LA BIOGRAPHIE : de Monsieur L... est celle d'un fils de paysans qui fut élevé par sa mère elle-même fragile selon son fils et qui aurait depuis I94I de nombreuses dépression. Le père est décédé en I943 au cours d'une cure thermale.

L... a été bref sur son histoire et très méfiant. Il est l'ainé de quatre soeurs et un frère, lequel avait été hospitalisé en France à LILLE pour neurasthénie en I947.

La scolarité de Monsieur L... a été bonne. Elle s'est déroulée tout d'abord à TAMAZIRT. Carrière d'enseignement
Quand à sa vie, elle a été marquée par la maladie, et l'échec et aussi par la poursuite d'éléments hostiles, groupes ou organismes vagues. Il tente de faire fructufier le bien familial mais trompé par un métayer qu'il juge malhonnête en I954, il perd 600.000 Francs et est sur le bord de suicide.

Après I955, il a été jouet dit-il de la guerre, de la police de l'administration et enfin de la Main Rouge, organisme activiste de l'époque. Expulsé de Kabylie un an plus tard, il avait enseigné deux trimestres à Blida.

Pendant ce récit, il manifeste le désir de s'allonger sur le lit d'examen de façon théatrale. L'évocation des actes qui lui sont reprochés lui est trop pénible dira-t-il en se cachant le visage.

LES ANTECEDENTS PATHOLOGIQUES PERSONNELS : sont richement décrits. Il est victime d'une intoxication par un poison destiné aux fourmis qu'il absorbe par erreur à 5 ans. De 39 à 45 ans il fait plusieurs crises de paludisme puis une dysentrie.

Une tentative de suicide au gaz et par pendaison. Parmi les traitements institués, nous notons des comas insuliniques, des électrochocs. (Sujet normalement orienté dans le temps et dans l'espace, intelligence normale et attention soutenue pendant tout l'examen, grande méfiance dans tout ce qu'il déclare, habileté à mettre en valeur tous les éléments pathologiques de sa personnalité sans toutefois simuler de symptômes pendant l'entretien), tel s'est montré L... à l'examen psychiatrique de deux experts qui poursuivent : "nous avons mis en évidence des signes du caractère paranoïque avec la rigidité des jugements, la méfiance, le manque d'autocritique et une surestimation de sa personne avec des orientations passionnelles surtout égocentristes car c'est nous a-t-il semblé plus le dépit qui a été le mobile de l'acte et l'atteinte à sa dignité d'amant trompé que la fuite de l'objet aimé. Par ailleurs de nombreux traits névrotiques ont été également noté : l'anxiété au long de son histoire, la rumination mentale de ses échecs successifs, l'indécision, l'impuissance à réaliser les actes importants, la fragilité des contrôles instinctuels.

DISCUSSION :

Les experts ont été unanimes pour éliminer une psychose passionnelle bien que le terain paranoïque de L... en soit propice. En l'absence de symptômes délirants, la polarisation sur l'objet n'étant pas unique, l'acte ayant déchargé la passion bien que n'ayant pu entraîner le décès.

(La jalousie a été certes un sentiment à la base de l'acte mais aussi surtout le dépit d'avoir été bafoué).

Personnalité psychopathique souvent traitée, marquée par l'échec, l'inadaptation, l'instabilité et finalement en proie à une passion vis à vis d'une femme qui elle aussi présente des traits psychopathiques.

Acte impulsif conscient et préparé chez une personnalité fragile névrotique et paranoïque à faible contrôle des pulsions instectuelles. N'était pas en état de démence au moment des faits, l'examen psychiatrique révèle néanmoins des anomalies telles qu'elles atténuent sa responsabilité. Ces anomalies correspondent à une crise de jalousie chez un psychopathe caractériel de type sensitif..., telles ont été les conclusions du couple d'experts.

OBSERVATION N° 7

LES FAITS : (se présentent comme suit) :

Le 4 Novembre I964 vers dix heures du matin O...A. dit "Belt-di" tire sur B... et le tue à l'aide d'un pistolet mitrailleur dans le couloir du rez de chaussée de l'immeuble dont il possède un appartement au premier étage. Le motif invoqué pour l'inculpé est la protection de sa femme. Celle-ci en effet, depuis vingt jours, s'était plainte d'une tentative de séduction par deux individus. La victime étant l'un de ces deux individus.

Il est à marquer que ce sont les déclarations de l'épouse de l'inculpé qui ont déclenché la suspicion qui devait amener le crime.

Né en I934 à Oussera (Département de Médéa) fils de Fellah, il a deux frères et une soeur. Scolarisé en Arabe jusqu'à dix ans, non scolarisé en français, il rejoint le maquis en I955 à 2I ans jusqu'en I962. Sa première femme fut tuée au maquis au cours d'une opération militaire. Il se remarie en I962 avec l'épouse actuelle 2...

Le ménage n'a pas d'enfants, O...A. est gérant de café et en même temps président des Anciens Moudjahidine de Boughari.

L'examen mental, O...A. a exposé les faits d'une façon claire, cohérente, sans passion. Le jugement est sommaire, orientation temporo-spatiale bonne, il n'y a pas de troubles du cours de la pensée. Les idées de jalousie bien que n'étant pas très bien fondées sont partagées par l'épouse et à moins de complicité semblant reposer sur des faits vécus.

Il n'y a pas d'hallucinations, pas de signes de psychoses en évolution. Les témoignages sont en faveur de l'équilibre de Monsieur O...A. (d'après le dossier).

L'examen physique est négatif. Un électro-encéphalogramme pratiqué n'a révélé rien de pathologique. Les examens biologiques sont négatifs, sérologie en particulier.

DISCUSSION :

Les Experts ont discuté un délire d'interprétation favorisé par les allées et venues de personnes autour de la maison des Anciens Moudjahidine, par la déclaration de l'épouse, par le jugement sommaire de l'inculpé, mais l'examen psychiatrique n'est pas en faveur d'une telle hypothèse. Le caractère est certes assez ombrageux, rigide mais il n'a pas été mis en évidence d'idées délirantes certaines.

La possibilité d'un délire à deux, l'épouse ayant pu induire son mari, n'a pas été retenue car celle-ci n'a pas été examinée.

En l'absence de troubles mentaux, les Experts conclurent que l'inculpé n'était pas en état de démence au moment des faits. La responsabilité atténuée n'a pas été retenue.

OBSERVATION N° 8

M...A. inculpé de coups et blessures volontaires et menace de mort.

LES FAITS : (examen du dossier).

Le 4 Mars 1963 à A., village natal de M... où il est revenu depuis 3 mois après un séjour de 9 ans en France, vers 17h., en revenant du lieu A. où il avait travaillé toute la journée, M... apprend que sa femme a donné sa montre à son frère M... Il entre dans une violente colère d'autant plus que depuis son retour de France il a accumulé les motifs de jalousie contre son frère. Il perd le contrôle de ses actes bat sa femme et menace verbalement sa mère.

L'autorité publique est requise et M... est inculpé de C.B.V. et menace de mort, mis en prison où il se trouve depuis 7 mois.

L'étude du dossier nous apprend que de l'avis même des victimes M..., depuis son retour au pays n'est plus le même qu'auparavant. Autrefois, plutôt gai, d'humeur assez égale, il est maintenant devenu ombrageux, irritable et, la mère, l'épouse et le frère ajoutent dans leurs dépositions que M... ne jouit plus de la plénitude de ses facultés mentales. Ajoutons que l'épouse précise qu'elle désire que celui-ci soit soigné.

Notons tout de suite que les victimes ne témoignent d'aucune rancoeur contre M..., mais tout au contraire, expriment leur désir de le voir recouvrer toutes ses facultés mentales.

Dans ces conditions, la présence de M... depuis plus de sept mois à la prison plutôt qu'à l'H.P. nous parait plus une question de circonstance qu'un désir de sanctions à l'égard de l'inculpé.

M... nous expose à son tour les faits : "oui, il a battu sa femme et menacé sa mère" nous dit-il. Mais il faut comprendre qu'il est jaloux de son frère qui est resté au pays avec sa femme et sa mère, tandis que lui, un mois à peine après son mariage, a dû partir en France avec son père pour gagner la vie de la famille.

Au début de son séjour en France, tout allait bien, puis il s'est senti changé peut-être, buvait-il trop ? Un litre de vin par jour environ dit-il. Il s'ennuyait du pays, se sentait triste, inquiet, instable et même querelleur. Il a changé plusieurs fois d'emploi, vivant de peu, chaque mois son père et lui envoyaient, en effet,intégralement leurs salaires à la famille.

Un évènement malheureux semble avoir complètement décompensé M... alors que son père et lui employés à la S.N.C.F. travaillaient sur les voies, le père a été écrasé par un train sous les yeux de son fils, M... a très mal réagit à ce choc émotionnel.

Il est devenu encore plus tendu, anxieux, instable, insomniaque. Quand il est revenu en Algérie, il a eu l'impression d'être un gêneur - sa mère, son frère, sa femme avaient organisé leur vie sans lui. Il n'arrivait plus à se réinsérer normalement dans son milieu.

Il reconnait être devenu de plus en plus sombre, avoir reproché à sa femme l'amitié qui la liait à son frère, avoir également reproché à sa mère de couvrir cette amitié qui lui paraissait déplacée, - il a demandé le partage des biens entre les deux frères, et l'ayant obtenu, la mère a choisi de vivre chez son frère, M... a souffert de ces faits.

Il regrette d'ailleurs son acte, car quoiqu'il s'en défende, il parait être encore très attaché à toute sa famille.

Dès le début de l'interrogatoire, nous avons écarté la possibilité de la simulation. Lorsque nous lui posons certaines questions, il nous répond : "je suis malade mais je ne suis pas fou". Ce qui montre que M... ne désire pas passer pour un malade mental.

Pourtant M... est malade : son anxiété est nettement pathologique et se traduit physiquement par des troubles vaso-moteurs, une sècheresse de la bouche, des tics nerveux.

EXAMEN PSYCHIATRIQUE :

C'est l'anxiété qui va dominer tout le tableau dans l'examen psychiatrique. Tous les troubles psychiques de M... se situent d'ailleurs non sur le plan intellectuel (jugement, raisonnement, orientation, mémoire etc... sont intacts), mais sur le plan de la thymie, de l'affectivité du caractère.

Il est d'ailleurs conscient de ses troubles caractériels et cette conscience ajoute encore à l'anxiété de ce sujet qui subit sans trop les comprendre les modifications profondes intervenues dans son psychisme et essaie vraiment d'en discerner les causes logiques.

RESUME ET DISCUSSION :

Le cas de M... nous apparait comme un cas complexe au point de vue psychiatrique. M... se situe actuellement à la limite de la psychose et de la névrose sans qu'on puisse affirmer qu'il soit sur l'un ou l'autre des versants et c'est toute la sémiologie des états anxieux qu'il faut évoquer.

Il semble, en dernière analyse que l'on puisse conclure à des troubles caractériels survenus chez un sujet de constitution psychopathique à la faveur du déracinement dont il a été l'objet, troubles qui se sont ensuite aggravés sous l'influence d'évènements très traumatisants au point de vue psychique survenus de ce sujet : mort du père, difficultés économiques,

difficulté de réinsertion familiale, difficultés sentimentales, ambivalence dans des sentiments familiaux, présence prolongée en prison pour des faits minimes, tous ces éléments ont concouru pour que les troubles s'aggravent.

CONCLUSION :

I°) L'inculpé n'était pas en état de démence au sens de l'Article 64 du Code Pénal.

2°) Cependant l'état mental de ce sujet est tel que nous devons redouter l'installation progressive d'une psychose grave et les troubles qu'il présente sont de nature à atténuer grandement sa responsabilité et justifie son placement au milieu psychiatrique afin qu'un traitement adéquat puisse être institué.

OBSERVATION N° 9

EXPOSE DES FAITS :

Les faits ont eu lieu le 29 Avril I960, vers I4h.30, à A... au domicile de l'inculpé B...M. artisan maçon.

Ce jour là, Monsieur B...M. égorge à son domicile son épouse H...A.

Après avoir commis ce premier meurtre, il se rend au domicile de sa belle-mère la veuve A... née S... demeurant I2, Rue V... à A... et la frappait d'un coup de couteau au coeur. La mort était instantanée.

Il se constitue ensuite prisonnier au Commissariat et motive ces deux homicides en prétextant l'inconduite de son épouse et la pratique de sorcellerie à son égard de la part des deux femmes.

Il remet également à la police l'arme du crime.

L'inculpé est immédiatement arrêté et une enquête est ordonnée en vue de préciser le fondé des motivations invoquées par l'inculpé.

Notons que dans cette enquête les dépositions de la fille de l'inculpé Z..., vont jouer un rôle de premier plan.

C'est d'après ses témoignages que pourront être retrouvés le nommé M... le présupposé amant de sa mère, la nommé D... prétendue sorcière, et c'est pratiquement le seul témoignage net en faveur de l'adultère de l'épouse de l'inculpé.

Pratiquement tout semble avoir débuté par l'hospitalisation de la fille Z... au mois de Décembre I959, dans le service d'ophtalmologie, à l'Hôpital de M...

Jusque là, B... honorablement connu comme homme paisible, sociable, bon père de famille, gâtant et choyant sa femme, vit paisiblement avec sa femme, elle-même de moeurs irréprochables, ne sortant jamais seule selon la coutume musulmane.

Au cours de l'hospitalisation de sa fille, en lui rendant visite à l'Hôpital de M..., la femme de B... fait la connaissance d'un garçon de salle prénommé M... affecté au service dans lequel Z... était soignée.

Encouragée, semble-t-il, par sa mère la femme de B... va essayer de tenter une aventure avec celui-ci.

Il est à noter que les renseignements sur la belle-mère de l'inculpé sont assez mauvais tant en ce qui concerne ses moeurs que son passé, puisque la rumeur publique l'accusait plus ou moins de s'être débarrassée de deux de ses maris.

Quoi qu'il en soit, la femme de l'inculpé va inviter le nommé M... chez elle et d'après les témoignages mêmes de celui-ci, elle va essayer d'avoir des rapports sexuels avec lui.

Celui-ci, d'ailleurs, prétend s'y être toujours refusé.

Ces rendez-vous auraient eu lieu dans la chambre de la fille Z... chambre où l'inculpé ne pénétrait jamais, et c'est la même Z... qui va aviser sa grand-mère de l'inconduite de la mère et celle-ci lui aurait répondu "après avoir eu I7 enfants, ta mère a bien le droit de s'amuser un peu".

Nous passerons rapidement sur les faits annexes pour n'insister que sur le contexte assez primitif, voire magique dans lequel s'insère cette aventure.

Deux faits positifs ressortent de la lecture du dossier :

- tout d'abord la réputation, comme nous le disions, de la belle-mère de l'inculpé n'était pas bonne. Elle passait pour s'être débarrassée de deux de ses amants ;

- deuxièmement, une "sorcière", tout au moins considérée comme telle par son entourage, a effectivement existé. Il s'agit de B...D. Cette femme venue, semble-t-il, la première fois par hasard à l'immeuble de l'inculpé y retournera assez souvent. Elle tire les cartes et donne à la femme de B... des médicaments et des amulettes sur la destination desquels on ne peut se prononcer. A noter cependant que l'expertise toxicologique n'a pas permis de mettre en évidence une tentative d'empoisonnement.

Notons que depuis son incarcération, le comportement de l'inculpé a été assez anormal avec les périodes d'agitation anxieuse, de crises de larmes et de plaintes au sujet de ses douleurs abdominales.

EXAMEN DE L'INCULPE :

Nous avons examiné Monsieur B...M. dit "K..." lundi 23 Janvier 1961 à la prison de B...

Habillé correctement, de taille moyenne, bien constitué, propre l'inculpé est présent. Il comprend mal le français, un interprète est nécessaire.

Si on ne note aucune réticence, l'inculpé ne faisant aucune difficulté pour relater les faits, l'examen est cependant géné par l'anxiété du malade, comme nous le verrons cette anxiété portant moins sur ce qu'il a accompli, mais sur des craintes hypocondriaques : tout au long de l'examen, il se tient plié en deux, se tenant le ventre et présentant sans arrêt un tic de reniflement qui gênera beaucoup son élocution.

CURRICULUM VITAE :

B...M. est né le 3I Juillet I908 au Douar Z...

Son père, maçon, serait toujours vivant (entre I07 et I08 ans).

Son père, au cours de sa vie, s'est marié treize fois. Sa premiere femme étant décédée.

L'inculpé est du deuxième lit et sa mère va également mourir très jeune.

Après ces deux femmes, son père va se remarier puis répudier successivement onze autres femmes. En effet, il ne pourra s'entendre avec aucune d'elles.

De ces femmes, il va garder au domicile un certain nombre d'enfants, d'autres au contraire, seront obligées de partir avec leurs enfants.

Ceci crée une situntion assez complexe que, comme nous le dit l'inculpé, lui-même ne s'y retrouve pas très bien.

Quoi qu'il en soit, l'inculpé a été élevé par sa grand-mère, ou plus exactement jusqu'à l'âge de I4 ans, il va osciller entre son père chez qui il reste quelques temps, et sa grand-mère qui possédait des biens assez importants à O...

Il ne fréquente aucune école, ni arabe, ni française. A l'âge de I4 ans, il décide de gagner sa vie. Il vient à A..., où il a de la famille (cousins), et s'engage chez un entrepreneur de maçonnerie où il va rester 7 ans ; d'une façon presque constante, sauf de courtes entreprises où le manque de travail le force à s'engager dans d'autres entreprises.

Il semble qu'il ait été très apprécié par son patron qui, à n moment donné, pour le retenir chez lui, va lui donner un logement de rois pièces.

En I933, sur le conseil de ses amis qui estiment qu'il est rop vieux pour rester célibataire (25 ans), il se marie.

Il habite d'abord chez ses beaux-parents, il y reste 5 à 6 ois, puis il va habiter avec sa femme dans le logement que nous venons de iter ci-dessus.

De I933 à I935 il va continuer son métier de maçon.

En I935, le travail dans les entreprises se fait rare, à cause e la crise économique, il est obligé de s'inscrire au chômage, mais deman- e un permis de maçon pour travailler à son compte.

Il semble, qu'il ait très bien réussi dans cette voie puisqu'en 939 il ouvre une première boutique d'épicerie qui sera bientôt suivie d'une euxième.

En I953, tout en continuant ses épiceries, il devient maçon e la ville d'A...

Malheureusement, il est affecté au travail dans les égouts t un jour, alors qu'il avait travaillé toute la journée dans l'égout, il résente une hémorragie nasale et il est hospitalisé à l'Hôpital d'E... insi que 22 autres ouvriers ouvriers qui avaient travaillé avec lui.

Classé comme intoxiation professionnelle, il reste en congé e convalescence 5 à 6 mois après sa sortie de l'Hôpital.

Au bout de ce laps de temps il reprend son travail mais voyant qu'il est réaffecté aux travaux des égouts, il la quitte définitivement fin I953 pour reprendre son travail de maçon à son compte, travail qu'il a effectué jusqu'à ces jours derniers.

Sa situation était d'ailleurs assez aisée ; il possédait deux magasins d'épicerie, il avait une voiture.

Seul son logement laissait à désirer. En effet, si sa femme avait eu I7 enfants, 9 seulement sont vivants. Les deux aînés, S... et Z... sont mariés.

Le fils aîné avait quitté le domicile paternel début I959.

Z... avait pour elle et son mari une chambre du logement.

Tous les autres, c'est-à-dire 9 personnes, couchaient dans la chambre restante de telle sorte que B... pour se reposer un peu aller souvent faire la sieste chez sa belle-mère, la veuve L... future victime.

Bon travailleur, paisible, sociable B... menait jusqu'avant les faits, une vie de bon travailleur.

Il s'entendait bien avec sa femme, celle-ci cependant avait le caractère un peu difficile, mais comme nous le dit l'inculpé, ceci dû en partie à une vie un peu difficile au milieu de tant de monde.

Il n'a pas fait de service militaire. Convoqué au conseil de révision, il avait été réformé mais ne sait pas dire pourquoi.

On ne note dans ses antécédents aucun fait pathologique à part l'épisode d'intoxication notée ci-dessus.

Il n'existe pas d'alcoolisme, l'inculpé ne fume pas le kif et on n'a pu mettre en évidence aucun élément permettant de penser à une comitialité, ni traumatisme crânien en particulier.

Notons cependant encore que l'inculpé avait été condamné en I947 et en I958 pour des faits bénins (recels de cartables).

EXAMEN : (les faits)

Tout a commencé au cours du dernier carème, environ vers la mi-février I960.

Notons tout de suite qu'il s'agit là des faits tels que l'inculpé les a vécus ou les a rationnalisés à postériori sans qu'il soit question ici de se prononcer sur leur matérialité elle-même.

Là aussi sa fille Z... va jouer un rôle de premier plan. Par l'intermédiaire d'une cousine, elle le prévient que sa femme le trompe.

Conscient de la vie sérieuse de sa femme, il se dit que seule sa belle-mère (dont on sait la mauvaise réputation) pouvait être à l'origine d'un tel écart de conduite.

Immédiatement il va voir sa belle-mère et lui parle de la prétendue inconduite de sa femme à laquelle il se refuse de croire en lui demandant de veiller sur la conduite de sa fille.

Celle-ci, loin de se montrer compréhensive, lui fait "un bras d'honneur", celui-ci venant de la part d'une femme et en plus de sa propre belle-mère est ressenti comme une suprême injure (il est à noter qu'en relatant cet épisode, au cours de l'examen l'inculpé éclate littéralement en sanglots).

Comme un fou, d'après lui, il rentre chez-lui, se retire dans un coin pour pleurer il ne "digèrera" jamais cet affront et, comme il nous le dit lui-même, à partir de ce jour jamais il ne parlera plus à sa belle-mère.

Les jours suivants, sa fille l'invite à manger chez elle. Dans ce fait il déduit que sa fille en sait plus qu'elle ne veut le dire et que sa femme a projeté à l'ensorceller ou plus exactement de "l'attacher" c'est-à-dire de le rendre impuissant.

Un autre fait est peut-être rattaché à cette idée. Depuis quelques temps, alors qu'auparavant sa puissance sexuelle était normale, il était devenu impuissant et, quelques jours auparavant, après un essai infructueux de rapport sexuel avec sa femme, celle-ci s'était moquée de lui et, lui avait dit "des femmes t'ont fait manger de la viande de chiens".

Touché au plus profond de lui-même, ruminant sa peine et sa déchéance, il va rationnaliser, projeter au dehors les éléments pénibles dont il ne peut trouver l'explication en lui-même.

Ce qu'a dit sa femme est vrai, mais c'est sa propre femme qui l'ensorcelle aidée par sa belle-mère.

Il surveille le comportement de sa femme, il remarque que les sous-vêtements de celle-ci ne sont plus les mêmes, il la trouve plus coquette, elle sort seule, ce qu'elle ne faisait pas auparavant, il croit se souvenir que depuis un certain temps son café avait un drôle de goût, qu'il restait de la poudre au fond : cela ne pouvait être que de la poudre d'os de chien.

Il interroge sa femme. Celle-ci lui dit que, effectivement elle avait rajouté des ingrédients à son repas, mais que c'est pour lui "chauffer le corps".

De plus en plus inquiet, il semble qu'il ait fait des scènes fréquentes à sa femme. Il lui fait même prêter serment de ne pas le tromper. Sa femme prête serment et il se satisfait de celui-ci, mais n'en continue pas moins de surveiller de très près son épouse.

Malheureusement des faits précis ou tout au moins très troublants vont relancer son anxiété et ses doutes.

Il surprend un jour sa fille S... avec un couffin dans lequel il y a un repas. Interrogée, sa fille lui dit qu'elle va porter ce repas à l'Hôpital.

Immédiatement, il pred le couffin et va demander des explications à sa femme. Celle-ci un peu génée, lui répond que la fille s'est trompée et qu'il ne s'agit en fait que d'un repas pour une amie malade à l'Hôpital.

Son attention est attirée sur l'Hôpital. Il se rappelle que sa femme se rend fréquemment à l'Hôpital ces derniers temps et ce, depuis la maladie de sa fille.

Certains faits, comme des pâtisseries offertes à un garçon de salle devant lui, lui reviennent en mémoire ; et une fois de plus il est renseigné par le canal de sa cousine, par sa fille qu'il s'agit d'un certain M... est à l'origine de son infortune.

A partir de ce moment il épie sans cesse sa femme, il fait semblant de dormir et c'est ainsi qu'il la voit un jour sortir de dessous sa combinaison une lettre de sa mère, lettre qui ne pouvait évidemment être adressée qu'au nommé M...

Sa fille lui apprend que M... est venu à la maison (il est difficile de savoir s'il s'agit là de faits que l'inculpé a appris à postériori, ou qui se sont réellement passés).

Son infortune ne fait pour lui plus de doute. Calme, rangé jusque là, il sait qu'il doit passer à l'action mais n'ose le faire.

Il ne dort plus, ou s'il somnole, ses nuits sont peuplées de cauchemars parfois il présente de véritables petits accès oniriques.

Son anxiété est extrême. Il semble que ce soit à partir de ce moment-là qu'il ait entendu des voix, paroles en arabe auxquelles il ne comprenait rien, il essayait de leur répondre sans succès.

Il reste chez lui, ne travaille plus et il semble bien qu'à ce moment là sa femme ait eu peur. Elle lui demande de la ramener chez ses parents. Il refuse, prétextant ne pouvoir conduire sa voiture.

L'élément déclenchant semble cependant avoir été la visite de trois femmes voilées, visite qui a précédé de peu de temps le drame.

Jusque là, en effet, l'état de l'inculpé semble avoir été proche de celui d'une prostration confuso-anxieuse. Les souvenirs, en effet, touchant cette période sont assez flous, on relève même des contradictions : tantôt il nous affirme n'avoir été vraiment malade que physiquement qu'une fois en prison, tantôt au contraire, il nous affirme que cette période était la période où la première fois de sa vie il s'est trouvé très malade.

Les souvenirs sont également peu précis. On note un certain téléscopage des souvenirs avec erreur de dates, difficulté de les situer exactement.

Quoi qu'il en soit, durant cette période il continue à vaquer un certain nombre d'occupation, le reste du temps il reste isolé, prostré chez lui tout à ses idées et à son anxiété.

Le jour du drame, le matin, il se rend dans ses magasins, ruminant les mêmes idées. La veille, en effet il avait surpris sa belle-mère apportant à la maison des chemises et un tricot qu'à tort ou à raison il attribuait à M...

Vers midi, il va voir un taleb pour lui demander un contre-sortillège pour lutter contre celui dont il est l'objet.

A 2 heures de l'après-midi, il se trouve chez lui et, par hazard, il va ouvrir la porte et trouve trois femmes, une avec un bébé, qui demandant sa femme. Il leur en demande les raisons et lui répondent que c'est pour lui apporter des médicaments.

Il prend le couffin qu'apportent ces femmes et trouve dedans un bocal de deux litres plein, rempli d'une mixture spéciale.

Pour lui l'évidence est absolue. Il chasse les femmes et immédiatement se met à fouiller la maison en vue de rechercher d'autres preuves. Il découvre en fouillant la maison et trouve deux autres bocaux dont l'un est à moitié plein, l'autre contient des écritures, plus deux autres papiers avec des écritures.

Il n'a que trop tardé, la preuve est faite, il faut qu'il agisse. Il va dans son épicerie, prend un couteau de boucher, revient chez lui mais, à la vue de sa femme, nous dit-il, il a un mouvement de recul. Il lui aurait dit "répens-toi, fais honneur à ton fils pour ses moustaches". Mais sa femme répond textuellement : "moi aussi j'ai des moustaches, mais par en bas".

Sans lui adresser aucune parole il l'égorge, mais il a la conviction absolue que tout cela est arrivé par la faute de sa belle-mère.

Sans désemparer, il va trouver celle-ci et sans lui dire un mot il la tue d'un coup de couteau au coeur.

Son acte accompli, il va se constituer prisonnier au Commissariat.

Depuis son incarcération, son état a changé, les phénomènes psychiques ont disparu, par contre son état physique s'est aggravé : maux de ventre, crises de pleurs incessantes, constriction sthernale, crises de sueur, tableau évoquant d'emblée les crises d'anxiété.

L'examen analytique ne montre rien de particulier. Il s'agit d'un individu fruste, illétré mais non débile.

Le niveau mental, compte tenu de son absence d'éducation, est bon.

La mémoire est bonne, sauf pour la période touchant les faits.

L'orientation temporo-spatiale est conservée.

Le jugement en dehors des faits ci-dessus considérés, est normal.

L'inculpé est effondré parce qu'il a accompli, mais estime qu'il n'aurait absolument pas pu faire autrement et qu'il était forcé de le faire.

EXAMEN SOMATIQUE : est normal.

DISCUSSION :

L'expertise psychiatrique de l'inculpé B... est en fait fort délicate.

En effet, comme nous l'a montré l'étude du dossier, la matérialité d'un certain nombre de faits est prouvée. Le nommé M... a manifestement existé, la femme de l'inculpé a manifestement fait des tentatives d'adultère.

Enfin, en toile de fond existait un certain nombre d'éléments qui, pour un être fruste, ont permis de penser à de la sorcellerie.

Il est donc impossible, quoiqu'un certain nombre d'éléments soient en sa faveur, de conclure à un état délirant caractérisé.

Avant de procéder à une étude synthétique de ce cas, on est obligé d'analyser succintement les différents éléments qui y ont joué un rôle.

Contexte social, tout d'abord l'inculpé est un musulman du Sud, assez fruste, et l'on connait les impératifs de l'éthique sexuelle musulmane en ce qui concerne l'adultère qui doit être vengé par la mort de la fautive. Ce contexte social, cette éthique a créé au départ non l'excuse, mais la disposition nécessaire de l'acte.

Contexte familial, ensuite : tout n'est pas pour le mieux dans la famille B... surtout en ce qui concerne la belle-mère. Nous avons insisté sur la réputation qu'elle avait des moeurs légères et surtout vagues suppositions d'empoisonnement qu'elle aurait exécuté à l'égard de deux de ses maris. Ces faits n'étaient sûrement pas très connus de l'inculpé. La femme, plus ou moins fatiguée après 17 grossesses, vivant au milieu de 9 enfants, dont le dernier a onze mois, est par moment excédée, présentant des petites crises caractérielles qui la font disputer un peu avec tout le monde et surtout ses enfants.

Enfin, attitude pour le moins ambivalente de la fille Z... envers sa mère ; cette fille qui va jouer un rôle important dans le drame, va renseigner le père sur l'inconduite de sa mère, comportement assez inhabituel dans le contexte familial musulman.

Enfin, l'élément personnel de l'inculpé qui nous semble être le plus important. Homme assez calme, peu violent, il a jusque là mené une vie active de bon père de famille.

En peu de temps, toute une série de stress physiques et surtout psychiques vont s'abattre sur lui.

C'est tout d'abord son impuissance et l'on sait comment celle-ci est douloureusement ressentie par l'homme musulman. Cette impression douloureuse a dû encore être augmentée par les railleries de sa femme.

Incapable d'assumer ses responsabilités conjugales, il apprend encore que sa femme veut le tromper. Il va trouver la belle-mère et là, suprême affront, elle lui fait "un bras d'honneur".

Déchu comme homme il est en même temps déchu comme chef de famille. On ne le prend plus au sérieux, on se moque de lui et il va faire un état réactionnel dont il y a lieu de penser qu'il s'agissait en l'occurrence d'un état dépressif.

Cependant, à cette phase tout n'est que doute et suppositions et c'est là peut-être aidé par sa fille, que vont venir coup sur coup une véritable accumulation de preuves, preuves non seulement de son infortune conjugale, mais également preuves (pour lui) de l'atteinte à son intégrité physique : on le trompe et on veut se débarrasser de lui.

L'état dépressif augmente, se compliquant d'un état anxieux, d'un état progressivement croissant.

Le flou de ses souvenirs, la mauvaise orientation temporelle concernant les journées présédant les faits sont en rapport, semble-t-il avec un léger état de confusion qui expliquerait les hallucinations visuelles - ombres mal formées venant le visiter le soir - hallucinations auditives et peut-être hallucinations olfactives de cette époque.

Comme il est fréquent de voir au cours de ces états l'inculpé reste sur lui-même, il parle peu, il cache son infortune, il ne fait même pas de scène à sa femme. Il vit replié sur lui-même en une concentration douloureuse.

Etat métastable cependant qui ne demande qu'à se décharger en un raptus d'"acting out". Cet élément déclenchant va être la visite des femmes voilées et la découverte dans sa maison de produits qui pour lui sont évidemment des produits ensorcellés.

La fatalité l'écrase. A ce moment-là il n'a plus la possibilité de penser.

Il vit son état selon un mode automatique où tout n'est qu'action.

Seul au moment d'égorger sa femme, il a un instant d'hésitation, mais celle-ci fait front et a une réponse malheureuse. Tout est joué, il l'a tue.

L'acte accompli sur la belle-mère suit aussitôt. D'ailleurs, encore maintenant pour lui, c'est elle la véritable responsable.

Son acte accompli, il va se constituer prisonnier.

A aucun moment il ne pense se soustraire à l'action de la justice. Il a fait ce qu'il fallait faire, en le subissant plus que ne le voulant comme une véritable fatalité.

Une fois incarcéré, comme il est fréquent de le voir après ces états réactionnels, on assiste à une transformation non de nature mais d'expression de sa psychose, la note hypocondriaque devient prédominante alors que le contexte anxieux persiste inchangé.

A la fin de cette discussion si l'on peut écarter une psychose délirante systématisée, type délire de persécution par exemple à proprement parlé, il semble que l'on puisse affirmer l'existence d'un état réactionnel dépressivo-anxieux. Cet état installé sur un terrain organique probable (fin du Ramadhan, andropause - fléchissement sexuel), favorisé par le contexte social (éthique sexuelle musulmane), alimenté par certaines rumeurs ayant trait à sa belle-mère - (empoisonnement par celle-ci de ses deux maris),

créé, entretenu et potentialisé par de multiples faits réels a abouti à une véritable décharge motrice, décharge vécue comme une inéluctable fatalité à laquelle le sujet ne pouvait se soustraire et par laquelle il a effectué les actes homicidaires.

Il est évident que cette psychose qui vient d'être discutée, fait de l'inculpé un aliéné irresponsable de son acte, son état mental correspond à la démence au sens de l'Article 47 du Code Pénal.

Cet état comporte un danger pour la sûreté des personnes et rend indispensable le placement en milieu spécialisé pour qu'un traitement psychiatrique soit appliqué.

La simulation d'une telle maladie mentale ne peut-être retenue, le tableau est complexe, mais caractéristique et ne peut-être reproduit sans erreur par un individu ignorant tout de la médecine mentale, comme c'est le cas de l'inculpé en plus illétré, ne sachant ni lire, ni écrire.

En outre, la notion est bien établie de troubles antérieurs à l'acte.

De toutes façons, en ce qui concerne l'acte lui-même il est courant de l'observer au cours de ces états ; les éléments réactogènes ayant donné leur sens et leur motivation à l'acte lui-même.

Le pronostic, à condition que l'inculpé subisse un traitement adéquat, est assez bon.

CONCLUSION :

I°) Monsieur B...M. était en état de démence au moment des faits au sens de l'Article 47 du Code Pénal.

2°) Il est atteint d'une psychose réactionnelle du type dépressivo-anxieux.

A B L E A U - R E C A P I T U L A T I F

Obs.	Noso.	Personnalité	Age	Passé matrim.	Milieu	Passé Psy.	Passé Jud.	Victimes	Ethylisme	Passé Méd.
1	B.D.Polymorphe		43	2 mariages				épouse+enfant		
2	B.D. Thème.Jal.		32	1 Mariage	rural		1 condam. 40 jours	Fils		
3	Dépres.Mélanc.	Paranoïaque	62	3 Mariages	rural		néant	épouse		
4	Dépres.Mélanc. Délire de Jal.		45			néant	néant	épouse+fille		
5	Délire de jal.	Fond [illegible]	31	2 [illegible]	rural		néant	épouse		
6	Délire de jal.		35	[illegible]	rural		néant	épouse		Pneumectomie thc.Pul
7	Délire de jal.		46	1 [illegible]	rural		[illegible]ant	épouse		
8	Démence sénile		60	1 [illegible]				épouse		
9	Délire de jal.		58	1 [illegible]	rural	néant	[illegible]ant	rival		
10	Délire de Jal.		35	2 [illegible]				épouse		
11	Délire de jal.		38	1 [illegible]	urbain	suivi [illegible] délire Jal.			néant	
12	Délire de jal.	Paranoïaque	46	2 [illegible]	urbain	néant	néant	Rival+épouse	néant	
13	Délire de jal.		50	1 Mariage	rural	1 hospit.	néant	rival	néant	
14	Psy.Paranoïaque	Paranoïaque	41	2 Mariages	-	3 hospit.	1 Empris.	épouse tentative d'homic.	+ +	
15	Délire de jal.	paranoïaque	47	1 Mariage	rural	PO	1 Empris.	rival	+ + +	
16	Délire de jal.	paranoïaque	31	1 Mariage		2 hospit.	-	épouse		
17	Délire de jal.	paranoïaque	30	1 Mariage	rural	-	néant	rival		
18	Délire de jal.		33	1 Mariage	rural	-		épouse		BW ++ traumatis
19	Délire de jal.		48	1 Mariage	rural	-	néant	épouse	[illegible]out.2pnal. cataracte	

23	jalousie paroxysme		42	1 Mariage	urbain		néant	épouse + belle-mère			
24	délire de jal.		34	1 Mariage	urbain			épouse			
25	Névrose de caractère	névrose de caractère	28	2 Mariages	urbain	néant	néant	épouse	néant		
26	jalousie	soupçonneux-irritable	30	2 Mariages	rural	néant	néant	rival	néant		
27	jalousie		39	1 Mariage	rural	néant	néant	épouse	néant		
28	jalousie	déséquilibré	64	2 Mariages	urbain	néant	5 ans de prison	frère rival	néant		
29	jalousie		32	?	rural	néant	néant	rival	néant		
30	jalousie	fond mental frustre déséquilibré	37	1 Mariage	rural	néant	néant	épouse	+		

CHAPITRE - III -

La jalousie est une conscience douloureuse de frustration, c'est une passion vécue dans l'angoisse, la colère, le dépit, une souffrance engendrée et exaspérée par l'image d'un rival.

Cette souffrance est indépendante et du fait, et de nature du "bien" ravi, c'est-à-dire : I° que la jalousie est avant tout, selon le mot de MAIRET le chagrin "d'une frustration dont le jaloux a peur", que cette frustration soit réelle ou non - 2° que la jalousie peut s'exercer dans tous les domaines (jalousie de fortune, d'honneur , d'amour).

Cependant on réserve généralement le nom de jalousie à la jalousie amoureuse qui est la forme la plus intense et la plus caractéristique de la jalousie en raison du caractère constamment conjectural de la possession et du don dans l'amour.

D'ALEMBERT écrivait : "on est jaloux de ce que l'on possède et envieux de ce que possèdent les autres". Il est par conséquent, aisé de comprendre le sens profond de la jalousie qui est le sentiment d'être frustré d'un bien, pour être donné d'autres ou bien qui se retire de nous pour aller vers autrui, La vraie jalousie est donc amoureuse.

LA J A L O U S I E N O R M A L E : L'AMBIVALENCE DES SENTIMENTS.

L'amour est justement fixé sur "l'objet" dont le sujet a perdu la jouissance,il arrive même que cette perte à elle seule révèle ou même déclenche l'amour. En tout cas, elle l'exacerbe, le galvanise. La virtualité constante de l'infidélité réalise précisément l'aiguillon de l'amour et par avance justifie la souffrance, des affres, des "folies" de l'amour déçu.

Mais en même temps qu'amour, dans une alternance rapide de ces deux sentiments, la jalousie est haine du rival d'abord, et plus profondément encore de l'objet.

Blessé dans son amour propre. Le jaloux se sent bafoué, ridiculisé. Il éprouve un sentiment d'infériorité issu de la frustration de son droit de propriété. Atteint dans sa dignité, la vengeance est la forme décisive de ses sentiments.

Tout commence par le doute et se termine par le doute. Doute de l'espérance, nous disons parce que le jaloux pense que cela n'est pas vrai, que sa jalousie proclamée peut le prémunir contre une réelle infidélité.

Son comportement devient alors clair, il veut savoir par tous les moyens. Il dissèque le comportement et les faits de tous les jours pour y retrouver des preuves.

Quand naît la jalousie dans une situation effective d'infidélité, tout ce qui vient dans cette jalousie, de la situation objective d'infidèlité, dérive de la structure affective du sujet : il n'y a pas de délire.

LA JALOUSIE MORBIDE :

La jalousie ne peut-être considérée en soi comme un fait anormal, chacun l'a ressentie en diverses circonstances. Pour certain elle jouerait même un rôle important dans la génèse de la sociabilité

Elle devient anormale, morbide, lorsqu'elle devient passion encore faut-il s'entendre sur la définition du mot passion. "Emotion prolongée et intellectualisée ayant subi de ce double fait une métamorphose nécessaire" disait RIBOT. Développement historique d'évènements vécus en fonction d'un système conscient d'affects dit Henri EY.

L'élément affectif reste donc la caractéristique dominante de la passion. Tant que le sujet garde sa conscience, sa lucidité, une maîtrise suffisante de ses actes, la passion peut-être un élément dynamique qui valorise les entreprises ou les croyances auxquelles elle s'attache. Il n'en est pas toujours ainsi et la passion vécue dans la méfiance et l'exagération sentimentale des pertubations dans l'équilibre mental ou le comportement du sujet. Elle devient morbide, lorsque le dérèglement affectif est intense et envahissant, lorsque le potentiel affectif attaché à un sentiment ou à une idée, à un être ou à un objet s'est accru au point de polariser sur lui toute l'activité cérébrale, troublant l'équilibre mental, altérant le jugement, éteignant le sens critique et dictant un comportement anti-social, il y a état passionnel morbide avec toutes les réactions tragiques qui en sont la conséquence.

LA JALOUSIE PATHOLOGIQUE

Un jaloux peut-être pathologique alors qu'il ne vit pas la situation d'infidélité comme réelle mais seulement comme possible ou virtuelle, c'est alors la structure même de la personnalité et parfois le délire connexe qui nous font faire le diagnostic de jalousie pathologique.

Nous distinguons :

I° La jalousie délirante liée au développement et à l'altération processuelle de la personnalité.

2° La jalousie délirante symptomatique d'un processus organique.

Dans la première catégorie, il s'agit d'individus dont les dispositions à la jalousie remontent à la jeunesse, il existe des anomalies instinctives et spécialement sexuelles. L'exemple clinique typique en est le délire systématisé de jalousie dégagé pour la première fois en I896-I899 par BOMBARDA qui admet que son évolution exigeait le terrain de la paranoïa. "Sont des paranoïques certains jaloux, méfiants, faisant sans raison à leur femme une vie de martyrs de la foi conjugale". Ces délirants ne se contentent pas d'investigations.

Ils ont souvent recours à des mesures de contrôle et de suspicion de toutes sortes. Tel jaloux obligé de quitter quelques jours son domicile et ne pouvant amener sa femme, l'enferme dans sa chambre après avoir fait grillager les fenêtres et la cage d'escalier. Certains attachent leur femme au lit, l'un deux garrotât la sienne une courroie sans d'ailleurs parvenir à assurer sa tranquilité, se réveillant parfois dans la nuit, il palpait les cuisses de sa femme et s'il les trouvait fraiches, pensait immédiatement qu'elle avait profité de son sommeil pour courrir à la débauche (MAIRET).

Les processus organiques sont souvent des étiologies connues ou possibles de délire de jalousie.

Certes, les observations à travers la littérature sont fort peu nombreuses.

Ainsi l'alcool ne crée pas la jalousie mais exerce seulement une action libératrice et stimulante sur les dispositions paranoïques de jalousie préexistantes pour CHATAGNON.

LAGACHE pense quant à lui que l'alcool entraîne une diminution du contrôle et stimule les automatismes, agit électivement sur les fonctions sexuelles.

La jalousie des toxicomanes selon LAGACHE a ses racines les plus anciennes dans le déséquilibre psychique et la situation vitale.

Chez les vieillards, la jalousie apparaît comme un symptôme de démence sénile, contrastant généralement avec le caractère antérieur du malade.

Signalons, l'existence de la jalousie pathologique dans les affections cérébrales et dans la paralysie générale.

LA P A R A N O I A

S'il est une expression qui vient de la bouche des experts qui ont examiné nos sujets, c'est bien celle de personnalité paranoïque psychose paranoïque.

En effet, 8 de nos sujets jaloux médico-légaux reconnus irresponsables de leurs actes au moment des faits ont présenté à l'examen psychiatrique des traits évidents.

Nous nous efforcerons pour la compréhension du problème d'en dégager les aspects principaux :

"Paranoïa" terme dérivé du grec "noïa" la pensée et "para" à côté,exprime avant tout un trouble du jugement (penser de travers), une altération du jugement. Devenu très imprécis à vrai dire depuis qu'il est passé dans la littérature et qu'il est utilisé trop couvert sans discernement aucun par le grand public, le mot paranoïa désigne non seulement un état psychologique ou une maladie mentale mais aussi un certain type de personnalité, la personnalité paranoïque.

Organisations pathologiques de la personnalité.

Les divers types en sont illustrés par GENIL Perrin et KRETSCHMER. La tradition psychiatrique française entend par paranoïa, la manifestation d'un style de vie, de modes stéréotypés de réactions et des anomalies durables de la conduite que l'on range sous le vocable d'hypertrophie du moi, ou d'affirmation sans nuance de la personnalité avec tout ce que cela contient comme emprise despotique sur l'entourage familial et familier.

Ce qui pour les moralistes est orgueil, obstination, intolérance prend ici le nom de psychorigidité.

La paranoïa sensitive de KRETSCHMER apparaît bien différente. Elle désigne des sujets caractérisés par l'asthénie, l'importance de la "résention" et la prédominance des échecs dans tous les domaines de la biographie. Rien de ce qui est vécu n'est assimilé refoulé ou déplacé, mais tout est "retenu" douloureusement. Cette forme de paranoïa, pourrait aboutir à la dissolution schizophrénique (délires paranoïdes).

LACAN écrit à propos de la psychose paranoïque dans ses rapports avec la personnalité :

"La clef du problème nosologique, pronostique et thérapeutique de la psychose paranoïque doit être recherchée dans une analyse psychologique contraire qui s'applique à tout développement de la personnalité du sujet, c'est-à-dire aux évènements de son histoire aux proposés de sa conscience, à ses réactions dans le milieu social".

Un 3ème facteur pathologique doit être admis comme cause spécifique de la réaction à la psychose.

a) Le facteur spécifique se démontre comme une anomalie spécifique de la personnalité c'est-à-dire spécifiquement définissable en faits concrêts de l'histoire affective du sujet, de ses progrès intentionnels, de ses comportements sociaux.

b) Comme une anomalie de développement typique de la personnalité, anomalie compréhensive en ce qu'elle porte nommément sur les fonctions intentionnelles où sont intégrées les contraintes santionnées par le groupe social et qu'on peut désigner du terme de sur-moi.

c) Comme une anomalie globale des fonctions de la personnalité anomalie d'évolution, en ce qu'elle traduit une fixation affective précisément à ce stade infantile, où se forme le sur-moi par l'assimilation à la personnalité des contraintes ou de leurs substituts.

Cette fixation s'affirme comme globale par la corrélation à la psychose de caractères d'ensemble du comportement du sujet spécialement dans la sphère sexuelle, où se fait la synthèse des facteurs organiques et des facteurs anxieux de la personnalité.

"Ces tendances s'extériorisent au maximum dans le délire. Elles expliquent le rôle efficient que jouent, dans le déterminisme du délire, les conflits liés au complexe fraternel ; elles expliquent, dans la structure du délire, la signification de l'homosexualité refoulés des symptômes et thèmes de persécution, la portée altruiste et sociale des thèmes idéalistes, la puissance des pulsions agressives et auto-punitives manifestées.

Avant la psychose, ces tendances sont latentes, quant à leur puissance réelle, mais pourtant soupçonnables dans certains faits du comportement, à savoir dans les symptômes frustes de la psychasthénie, névrose obsessionnelle, dans une inversion psychique plus ou moins manifeste, dans la portée sociale des satisfactions recherchées .... des comportements envers l'objet hétéro sexuel.

LA JALOUSIE PENALE

Toute jalousie amenant un sujet à commettre un acte délictueux est passible de peine dont la lourdeur est fonction du pays, de la société et des instances en place.

La structure passionnelle fait l'unité et la fécondité de certaines existences ; elle est alors bonne et saine -LAGACHE-.

S'il est exact qu'un individu en proie à une passion avec comme critère la dépendance essentielle d'une situation c'est-à-dire d'une manière d'être dans un aspect concret et fini du monde, garde la possibilité de se ressaisir et à surmonter le tourbillon de ses sentiments, il n'en demeure pas moins qu'il y ait des exceptions. La passion dans ces cas tout en restant un paroxysme n'est plus contrôlable et contrôlée.

Il est commun alors de dire que tout passionnel est irrationnel et soumis aux lois de la logique affective, en fin de compte à la logique tout court.

L'état passionnel peut plonger le sujet dans le désarroi moral de l'anxiété avec ses raptus et ses conséquences tragiques ou raidir son dynamisme, ce qui entraîne des outrances affectives et l'oriente dans des actions excessives et dangereuses.

Il peut y avoir des crises passionnelles simples dictées par des circonstances de la vie d'un sujet (drame de l'amour jaloux)...

Des conflits affectifs légers et respectés, des incompréhensions entre sujets vivant dans la tête à tête d'une vie commune ou des hostilités entre voisins peuvent à la longue et par une lente maturation accroître l'éréthisme affectif et le vendre au point de provoquer à un moment donné une décharge explosive et criminelle (drames conjugaux), belles-mères tragiques, drames de la mitoyenneté etc... PONOT, BARDENAT.

Que dit l'Article 47 du Code Pénal ?

"Il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister".

Nous voyons que le terme de démence tel que le législateur l'entend ne correspond pas du tout au cadre nosographique de nomenclature psychiatrique ; la notion de démence a été progressivement liée à la perte et non à la dysharmonie ou l'inhibition momentanée de toutes les fonctions mentales assurant l'adoption du sujet au monde, perte liée à l'endommagement lésionnel des cellules cérébrales.

Tous les auteurs semblent unanimes pour donner à la "démence" son sens large qu'il avait depuis 1810 qui regroupe en pratique celui de l'aliénation mentale évoquée par la loi du 30 Juin 1938 relative à l'internement.

Dans ce cadre se rangent donc non seulement les démences séniles, paralytiques, mais aussi les différentes formes de schizophrénie les bouffées délirantes, les états d'arrieration ou oligophrénie, les psychoses maniaco-dépressions, les épilepsies psycho-motrices et états crépusculaires.

Pour toutes les 30 expertises, les Experts ont eu pour conclure à répondre aux questions suivantes :

1) L'inculpé était-il en état de démence au moment des faits .

2) L'examen psychiatrique et biologique ne révèlent-ils point chez lui des anomalies mentales ou psychiques de nature à atténuer dans une certaine mesure sa responsabilité ?

3) A quelle maladie correspondent ces anomalies ?

4) Dans le cas où l'aliénation mentale serait établie, indiquer si l'inculpé est dangereux pour lui-même ou pour les autres. Si oui, peut-il trouver dans sa famille les soins nécessaires et être surveillé sérieusement .

5) Est-il dangereux au point d'être interné immédiatement dans un asile d'aliénés?

6) Est-il état de pouvoir à sa propre existence ou a-t-il auprès de lui quelqu'un qui puisse le faire, demeurant qu'il n'est dangereux ni pour lui ni pour les autres?

7) L'aliénation mentale n'est-elle point simulée?

CHAPITRE - IV -

QUE SONT DEVENUS NOS 30 CAS ?

. 24 reconnus en démence au moment des faits (éléments psépha-pathologique reconnus au moment de l'examen) ont été placés d'office, c'est-à-dire internés à l'Hôpital psychiatrique et traités.

6 sorties définitives ont été accordées après des périodes allant de 6 mois à I an.

7 sorties d'essai ont été enregistrées après 5 mois, IO mois, I an et 3 ans de séjour à l'Hôpital.

Sur 5 n'ayant pas présentés de troubles mentaux justiciables d'un internement, I seul est revenu à l'Hôpital. Il s'agit de notre instituteur acteur principal du "drame des 3 EPIS" (observation N° 6) qui après un séjour assez court à la clinique. Vie et Santé se serait mis en vedette par son agrassivité vis à vis de son médecin traitant et aussi d'autres pensionnaires.

Il ne nous a pas été possible de savoir la peine qui leur a été infligée. Nous pensons toutefois pouvoir donner un aperçu de certaines peines prononcées dans des cas similaires et tirées du quotïdien national d'information "EL MOUDJAHID".

Sa femme voulait faire de lui un entremetteur, il la tue : 5 ans de réclusion criminelle.

Six mois de prison pour homicide volontaire. Il part pour le marché, il demande à sa femme d'aller chez ses parents, elle refuse, il revient pour l'épier - flagrant délit d'adultère - la défense plaide l'acquittement en se basant sur la défense de l'honneur.

Trois ans et six mois pour avoir tué sa femme qu'il accuse d'adultère. Au cours de la nuit, il s'aperçut que sa femme n'était pas à ses côtés.

S E U I L D E L I R A N T

La nosographie kraepelinienne ne répond plus à la réalité clinique; tout psychiatre le s it. Des hypothèses proposées pour expliquer ce fait, la plus courante incrimine un changement de la maladie mentale elle même, changement fonction des modifications socio-culturelles et de la dissémination des thérapeutiques psychotropes pertubant ainsi la belle ordonnance des psychoses d'antan.

Nous vivons dans un monde de plus en plus dangereux où les hommes sont de plus en plus interdépendants.

L'alcoolique devient beaucoup plus stigmatisé et traité. Ce qui est vrai dans ce domaine peut l'être dans d'autres troubles psycho-sociaux.

Dans la modification de la tolérance sociale, dans la destruction de certains statuts antiques, nous rencontrons des pressions qui poussent les individus au passage à l'acte ou à la décompensation.

Germaine TILLION, écrit dans le HAREM et les cousins "au cours des années que j'ai passées avec les semi-nomades du Sud de l'Aures, j'ai reçu souvent des confidences d'adultères, où figurait les souvenirs de cette angoisse enfantine... J'ai parlé brièvement des relations de l'enfant avec son père et avec l'aîner de ses frères, relations distantes, respectueuses et gênées, qui se dessinent dès qu'il sort des jupes des nourrices. Au Nord comme au Sud de la Mediterranée un gamin de moins de dix ans accompagnera très normalement les filles de sa famille comme porte-respect, comme chaperon et ce type de relations fraternelles peut évoluer vers une immense tendresse réciproque ou vers un despotisme odieux, je veux seulement signaler que ce terrain enfantin est aussi propice qu'un autre aux tourments précoces qui forment et déforment les âmes.

Parlant de la gênèse, de la jalousie, l'auteur estime dans son ouvrage que la jalousie le plus souvent n'inspire pas le crime, mais que c'est le crime (ou son image sociale) qui fabrique la jalousie,

les crimes que même les magistrats appellent "passionnels" pouvaient êtr commis par des meurtriers "littéralement contraints au meurtre par leurs proches, on peut dire presque à coups de pied".

"Assurément il existe, au Nord de l'Afrique comme ailleurs, des despotes mégalomanes, le jaloux anxieux s'y rencontre également, mais des causes sociales multiples favorisent ces deux traits de caractère, et tout d'abord, la valorisation démesurée de la virilité qui devient ainsi une cause d'extrême angoisse pour l'homme obligé de se confronter en toutes circonstances avec le modèle idéal du parfait matamore".

Approche psychanalytique :

La projection : est un terme utilisé dans un sens très général en neurophysiologie et en psychologie pour désigner l'opération par laquelle un fait neurologique ou psychologique est déplacé et localisé à l'extérieur, soit en passant du centre à la périphérie, soit du sujet à l'objet.

Dans le sens proprement psychanalytique, c'est l'opération par laquelle le sujet expulse de soi et localise dans l'autre personne ou chose, des qualités, des sentiments, des désirs, voire des "objets",qu'il méconnaît ou refuse en lui. Il s'agit là d'une défense d'origine très archaïque et qu'on retrouve à l'oeuvre particulièrement dans la paranoïa mais aussi dans les modes de pensés "normaux" comme la superstition.

Dans ce que Freud désigne du nom de "jalousie projective" en la distinguant aussi bien de la jalousie "normale" que du délire de jalousie paranoïque, il voit à l'oeuvre la projection :

le sujet se défend de ses propres désirs d'être infidèle en imputant l'infidélité à son conjoint, il détourne ce faisant, son attention de son propre inconscient, la déplace sur l'inconscient d'autrui et peut y gagner autant de clairvoyance en ce qui concerne autrui que de méconnaissance en ce qui concerne lui-même.

Il ne nous a pas été facile de faire le lien entre la conception psychanalytique du problème et les données médico-légales. Ceci est peut être imputable au rôle de l'expert, rôle ambigu d'auxiliaire de la justice et de medecin lié au secret professionnel différent de celui de l'analyste qui se propose de sonder l'inconscient dont la mise à jour pourrait apporter la solution, voire la guérison.

Nous dirons d'autre part que les experts commis n'étaient pas analystes et que leur mission ne va pas dans ce sens en général.

Toutefois, il nous a été donné de constater dans une expertise médico-légale pratiquée à l'Hôpital Psychiatrique de Blida, une manifestation de cet inconscient après narco-analyse chez un expertisé vu par deux médecins et dont le tableau psychiatrique faisait pressentir une simulation mettant les experts dans l'embarras.

PREVENTION : Attitude médico-légale, attitude médicale.

Nous avons rapporté ces trente cas de jaloux pénaux et à travers leur étude nous tenterons de dégager quelques orientations théoriques et pratiques.

Le thème de la jalousie doit être interprété en fonction du cas particulier du développement de la personnalité certes, mais aussi dans le contexte socio-culturel et c'est là l'achoppement et la difficulté majeure quant il faut passer à la conclusion pratique et déterminer s'il s'agit d'un jaloux pathologique avec les conséquences qui en découlent sur le plan de la responsabilité.

Une deuxième difficulté est celle du thème lui même et de son amplitude, certains psychiatres ont vu là le modèle de toute altération relationnelle depuis le complexe d'ordipe de Freud centre et noeud de la psychopathologie pour cet auteur, avec l'enfant jaloux, et rival du père, jusqu'au jaloux du père, de l'épouse, du chef hiérarchique (complexe d'infériorité de ADLER) on a pu dire que ce thème avec ses variantes, psychologiques, délirantes, poétiques ou journalistiques, apparaît à tous les carrefours de l'existence, et de là les études sur les psychoses "compréhensibles" avec la mise en l'oeuvre des système psychogénétiques et structuraux des délires paranoïaques (LACAN thèse 1932. De la psychose paranoïque dans ses rapports avec la personnalité). Il faut bien connaître que souvent l'observateur est pris par le système logique inexorable du raisonnement du jaloux, il est fasciné, convaincu et dans ce cas il sera difficile au psychiatre de monter l'origine déréelle de l'acte à un juge, et son caractère pathologique, lorsque celui-ci lui apparait comme tel.

Nous avons tenté de résoudre ces difficultés par une classification de la jalousie en quatre rubriques, et en nous y référer le jaloux normal sera celui qui adopte la conduite habituelle de son groupe social, soit en Algérie en milieu rural : celui qui représentant les coutumes veillera à ce que sa femme reste à la maison, se voile pour sortir, sort accompagné,

en milieu urbain : les coutumes tendent à se relacher, mais selon les villes et les quartiers elles persistent ou admettent des variantes et des attitudes plus permises mais toujours avec une certaine rigueur, l'analyse des situations, des incidents, des querelles, demandera une juste apprécia tion, et pour un observateur étranger beaucoup de circonspection et de pru dence. Il faut rappeler que notre travail repose sur des expertises faites par des psychiatres étrangers et à travers une psychiatrie importée occidentale, il faudra savoir dans ce cas d'aider d'un collègue ou d'un observateur habitué à la collectivité de l'expertisé, de connaître dans ses petits détails les us et coutumes des régions avec leurs variantes.

Ce qui peut paraître excessif, voire délirant aux yeux d'un observateur étranger peut être tout simplement banal et courant pour le pays les normes doivent donc être connues, tout en sachant qu'elles varient, elles-mêmes selon l'évolution et la société.

Lorsque des détails relatés, des conduites répétées, envahissantes, attirent l'attention, il s'agit de voir si de la jalousie normale nous sommes passés à la jalousie "morbide", c'est souvent l'entourage qui alerte le médecin, et en tant qu'observateur étranger nous écoutons avec beaucoup d'attention les témoignages des proches, des autorités après que nous ayons reconnus en ceux-ci des interlocuteurs pondérés, nous recueillons avec soins les détails et les appréciations des déclarants sur les conduites de l'inculpé, par "morbide" nous entendons anormale au sens courant, populaire, hors des limites habituellement considérées comme normales et il faut bien reconnaître que c'est là que devrait se placer notre intervention, c'est à dire préventivement, et avant que nous passions à la catégorie franchement pathologique ou même malheureusement trop souvent pénale, il est bien rare en effet de ne pas retrouver, même à postériori un certain nombre de signes, d'indices qui porte la marque de la "Morbidité" et qui auraient pu amener une conduite préventive.

OBSERVATION N° 19

L'entourage de N.A.. 48 ans s'était apperçu que celui-ci présentait des troubles psychiques depuis quelques temps, ce qui l'avait obligé à s'isoler avant le raptus homicide sur la personne de son épouse.

OBSERVATION N° 21

B... A... dépression mélancolique avec manifestation délirante jalouse du mourtre du fils préféré. L'un des témoins précise : "Il y avait souvent échange de coups et moi même en tant que voisin étais intervenu plu sieurs fois".

OBSERVATION N° 18

M.. A.. s'absentait plusieurs jours pour aller dans la forêt et y errer."Il ne revenait que pour manger"a déclaré la mère.

L'intérêt de ce groupe est donc de percevoir les formes de passage du normal au pathologique et de les préciser, pour adopter l'attitude destinée à empêcher l'aggravation, par l'hospitalisation, les traitements, les conseils à la famille, la prescription de congé, ou les entretiens a visée psychotérapique ou toute autre forme d'intervention ou de surveillance.

Monsieur M.. S.. 27 ans a été présenté à la consultation le 29 Décembre 1969 par son beau-frère après avoir eu une discussion avec celui-ci au sujet de la conduite de sa femme. Marié depuis 1863 il a observé le 27éme jour du mois de carême un rayon de lumière qui entrait dans sa chambre. Il s'est demandé si c'était le signal de quelqu'un de l'extérieur pour son épouse. Il rapporte ensuite que son épouse a beaucoup changé ces derniers temps. En fin d'examen il exhibe un chiffon qu'il avait dans sa poche et prétend que c'est celui avec lequel sa femme s'essuie après les rapports avec son amant et veut le faire analyser pour savoir si les tâches sont bien du sperme. Une hospitalisation a été proposée et acceptée. Traité par sismothérapie et neuroleptiques. Monsieur M..S.. sort au bout d'un mois environ en compagnie de sa famille, avec les recommandations de son médecin-traitant. La famille le ramène en consultation tous les mois. L'entente semble reigner et le comportement normalisé.

La jalousie pathologique est la mise en jeu de processus envahissant, délirant, qui se rattache aux mécanismes habituellement d'écrits sous lenom de projection, interprétation, voire hallucination, phénomène d'emprises, le plus souvent dans le cadre des paranoïas, parfois avec une note dépressive psychotique.

Le cas de Monsieur A.. A.. (Observation N° 1) semble bien l'illustrer. Après avoir répudié sa première épouse parce que celle-ci lui faisait des "sorcelleries", il ne s'entendit pas non plus avec la seconde qu'il tua. Se comportant en maître absolu, il n'admettait aucun écart de conduite de la part de sa femme, l'enfermait jalousement, interprétait ses faits et gestes banaux". La goutte d'eau qui devait faire déborder le vase" tomba un soir. En revenant de la pêche, il trouva la porte ouverte, il y avait de la lumière, le doute avait disparu pour lui : sa femme le trompait. Il fit alors mine de sortir pour mieu la surprendre en flagrand délit d'adultère, il tira argument de la fugacité des ombres à cette heure là et cru vu son rival se sauver.

Encore faut-il se méfier de très fréquentes idées d'empoisonnement également des idées d'impuissance pour envoûtement ou sorcellerie qui sont loin d'être toujours délirantes car elles appartiennent au fond commun de la conscience populaire Algérienne, mais il faut savoir qu'elles peuvent faire le lit de processus d'envahissement ou de désagrégation, qui eux deviendront pathologiques.

Nous nous référons ici au cas de Monsieur B... M... 52 ans exposé dans l'observation N° 9 : Psychose réactionnelle du type dépressivo-anxieux avec comme idées prévalentes l'impuissance de la sorcellerie.

C'est ce que nous avons voulu concrétiser par l'appellation du seuil délirant, les idées de jalousie sont encore répandues tolérées, voire considérées comme légitimes sont normales, il faut s'attendr à les voir intégrées à tous les conflits familiaux ou les querelles de voisinages, elles

sont pour ainsi dire un situème pour parler comme PONCIN, c'est-à-dire un schème situationnel à placer dans le courant d'autres schèmes formant entre eux une chaîne signifiante dans cette optique empruntée à la linguistique ou plus simplement la jalousie est un moment du discours du coups avec ses conventions, ses nuances, langage compris par le groupe, réactions auxquelles il s'attend, voire qu'il sollicite, sur lesquelles sera jugé. C'est pourquoi ce seuil est a apprécier en fonction du groupe et du sens commun.

Le processus pathologique devra faire sa preuve par la structure de la personnalité, l'énormité de certains propos et le degré d'envahissement par ce sentiment de la conscience et des conduites permanentes qu'il entraîne de vérification, de surveillance de pièges, d'inquiétude, d'échaffaudage interprétatifs et policiers véritable filet, où sont pris le jaloux et sa victime.

Chez A...Y. Observation N° 3 tout avait semblé débuter une nuit par un bruit. Il entendit frapper au poteau qui se trouve en face de sa maison, il se réveille et dit avoir reconnu la victime. De là partirent ses premiers soupçons. Il surveillera, espionnera son épouse interprètera le fait que celle-ci n'éprouve plus autant de plaisir dans les rapports sexuels comme preuve de son infortune, son embarras gastrique comme une tentative d'empoisonnement, les moindres paroles comme preuve d'infidélité. Ce comportement policier durera II mois avant l'acte homicide.

La jalousie pénale, par définition est celle que nous avons étudiée, puisqu'il s'agit de malades ayant passé à l'acte, les difficultés viennent de l'étude à postériori d'un récit au passé et c'est à travers les déclarations des témoins, des enquetteurs de la famille et des proches que l'on reconstitue les drames, essayant de trouver nos catégories sus-décrites. C'est dire que ce ne sera pas simple et combien la compréhension de "l'intérieur" est nécessaire, c'est-à-dire selon les normes du groupe et vu par un membre du groupe et également de par le vécu intérieur du sujet en cause. Ici comme partout en psychiatrie et en science humaine,

l'observateur est intégré dans la situation et doit sans cesse corriger son observation par l'analyse de ses tendances, ses valeurs, son optique, ses réactions.

Pour le juge qui doit sanctionner par une conduite simple, l'expert doit éclairer le problème et donc répondre simplement et nettement aux questions qui lui sont posées ; les cas pathologiques seront donc exposés comme tels reconnus comme étant en "état de démence" s'ils sont délirants ou psychotiques.

Nous citerons ici les observations N°I, 2, 3 et 5 où les éléments délirants, psychotiques ont été sans équivoque.

En cas d'absence de signe psychotique lors de l'acte, ou si celui-ci peut-être expliqué de façon compréhensible comme aboutissement logique d'une situation établie, reconnue, après examen et exposé de celle-ci, il faudra laisser la justice se faire. C'est à elle de tenir compte de la situation et de ses attendus circonstances atténuantes ou non.

Voilà ce que nous avons pu recueillir dans notre matériel et les quelques réflexions auxquelles il nous a mené. Nous avons conscience des limites de celle-ci et aussi des possibilités de recherche que ce matériel est susceptible d'amener encore si l'on se donne la peine de l'exploiter. Nous avons eu souvent le sentiment d'être restés sur le bord de notre filon, et de ne pas avoir eu tous les instruments nécessaires pour l'exploitation de la langue, la connaissance fine des coutumes, la symbolique nous a fait souvent défaut, c'est pourquoi nous avons ramené souvent des faits bruts dans l'espoir qu'il pourraient servir à d'autres que nous, d'autres qui auraient ce qui nous a manqué.

Nous avons conscience que ce thème n'a pas encore révélé toutes ses richesses, mais partant de la jalousie pénale nous avons tenté d'en extraire quelques lumières sur la jalousie en général et les catégories plus proprement psychiatriques, tout ceci est un artifice nous le savons, nous essayons d'y voir clair, de réduire les zones d'ombres, pour mieux cerner les contours du jaloux et limiter autant que possible les dégats qu'il peut faire, plus précisément pour que ces trente "jaloux médico-légaux" servent à ce

CONCLUSIONS

C O N C L U S I O N S

S'il est une caractéristique dominante de la jalousie telle que nous avons pu le constater à travers nos expertises médico-légales c'est bien celle de la fréquence d'actes médico-légaux à manifestation jalouse par rapport à l'ensemble de la criminalité en Algérie. Ce chiffre de 30 cas sur 170 présentés devant les autorités judiciaires semble l'illustrer assez éloquement.

Nous en avons distingué 2 séries principales : l'une représentent 24 cas où les experts concluant à la démence au moment des faits évoquèrent des raisons d'ordre médicales et plus particulièrement psychiatriques. Les diagnostiques émis se trouvent dans le tableau récapitulatif.

L'autre contient 6 cas : sujets n'ayant pas été considérés comme étant en démence au moment des faits, faute de justification psychiatrique et remis aux mains de la justice.

Nous n'avons isolé qu'un seul cas se situant à la lisière de ce que nous avons appelé jalousie morbide et jalousie pénale, constituant par conséquent un cas limité. Ici l'expert eut du mal à trouver refuge dans la nosographie à laquelle il fait appel pour répondre aux questions qui lui sont posées par le juge. S'il conclut à la "non démence" au moment des faits c'est pour s'engager dans le sens de la responsabilité atténués. Les raisons évoquées peuvent être qualifiées de subjectives, influence d'évènements traumatisants, mort du père, difficultés économiques, de réinsertion familiale, sentimentales, présence prolongée en prison pour faits minimes. Nous pouvons dire qu'à la faveur de la rencontre inculpé - expert, des liens d'affectivité peuvent naître et expliquer en partie la responsabilité atténuée requise.

Les tendances mêmes de l'expert et son appartenance à telle ou telle école influent largement sur ses conclusions.

Pour grand que soit l'expert, il est comme tous les autres hommes vivant en interaction au sein d'une société dont il ne saurait se défaire.

Le dilemne qui se pose souvent à lui est celui d'auxiliaire de la justice et de médecin. Ce rôle double est difficile à concilier. La pression de l'environnement a en effet depuis fort longtemps fait de nous des sortes d'hommes nous partageant entre l'Hopital général psychiatrique, la prison, les centres de réducation pour délinquants, et bientôt la psychiatrie du secteur.

La société a créé ses lois pour défendre les droits et les intérêts de ses membres. A partir du moment où ces mêmes mesures de protection sont à l'encontre de son homogéneité, elle se juge de nouvelles structures pour un nouvel équilibre.

"Dans toute la Méditerranée, dit Germaine TILLION, en face de n'importe quel évènement, la société antérieurement figée dans d'obscurs querelles se divise automatiquement en deux groupes : les partisans, les opposants. Jusqu'à la vengeance, vos partisans vont maintenant raser les murs, accablés de honte sous les ricanements de vos opposants. Puis ce petit geste qu'on attend de vous : un doigt appuyant sur une gachette inversera les positions des deux clans. Et vous aurez accompli la chose pour laquelle vous avez été mis au monde".

Ce : "j'ai tué pour mon honneur, je le ferai encore si j'avais à le refaire" loin d'être souvent délirant, témoigne d'un état d'âme, d'une conviction ancestrale.

Notre analyse, qui se veut modeste n'est pas exhaustive. Nous ne pensons pas construire des typologies criminologiques fines pour établir une équation - tel type - tel traitement, mais mouler, adapter une nosographie à une situation sociopathique.

Comme attitude médicale, nous estimons que ce qui a pu être considéré comme délirant ailleurs ne l'est peut être pas dans le contexte où nous trouvons. Nous pensons que le seuil délirant de la jalousie est largement au dessus de ce qui a pu être jusqu'alors décrit dans la littérature psychiatrique compte-tenu des données sociologiques.

L'expert, dans son attitude médico-légale pensera avant tout à la notion de responsabilité entière ou d'irresponsabilité, ceci non pas en juge, mais dans un souci de prévention pour les actes à venir. La société favorisant elle-même cet état de fait qu'est le meurtre pour l'honneur quand on est trompé par sa femme, cet état pouvant être exploité comme (rationalisation, justification du crime commis dans une atmosphère passionnelle).

Deux catégories distinctes donc, l'une de l'autre, la jalousie pathologique ou l'élément délirant est éblouissant et sans équivoque, la jalousie morbide qui se rapproche de la jalousie pathologique en ce qu'il y a toute une personnalité qui est envahie et qui s'en distingue par l'absence de délire.

Responsabilité et irresponsabilité avons nous dit. Il s'agit là surtout d'un concept thérapeutique mettant l'individu dans le contexte social qui lui convient, la prison étant l'acceptation et la réparation d'une faute sociale, l'hopital psychiatrique un centre de soins avec sa petite porte ouverte sur le monde extérieur, la société créant ainsi depuis fort longtemps une angoisse si on en juge par les travaux de LACAN HOCHMAN, et d'autres auteurs, angoisse qui un jour se dissipera nous l'espérons par l'avènement du secteur, unissant intimement les centres de cure à la population.

B I B L I O G R A P H I E

(I) - Etudes psychiatriques
Aspects séméiologiques TOME II - N° I8
Par Henri EY.

(2) - De la JALOUSIE
Ses causes, ses conséquences, ses remèdes
Par le Docteur Guy DELPIERRE.

(3) - La JALOUSIE amoureuse
Par Daniel LAGACHE
(Presses Universitaires de FRANCE)
Psychogie
I/ Les états de jalousie et le problème de la conscience morbide
2/ La jalousie vécue.

(4) - PARANOIA et SENSIBILITE
Par le Docteur Ernest KRETSCHMER
Traduit de l'Allemand par S. HORINSON
publiée sous la direction du Professeur Jean DELAY.

(5) - THESE LACAN I932

(6) - LE HAREM et les COUSINS
Germaine TILLON
Editions du SEUIL.

(7) - Cinq Psychanalyses

Par SIGMUND FREUD

Traduction de Marie BONAPARTE et Rudolph M. LOEWENSTEIN

Deuxième édition revue et corrigée

P.U.F. 1966.

(8) - SOCIOLOGIE de l'Algérie

Par Pierre BOURDIEU

Collection : Que Sais-je ? P.U.F.

(9) - La Conscience morbide

Essai de psycho-pathologique générale

Par le Docteur Charles BLONDEL 1914.

(10) - PERSPECTIVES PSYCHIATRIQUES N° 18 1967

LA PARANOIA

- A propos de la lucidité du paranoïque

Par J.C. SEMPE

- Etude clinique des aspects divers de la paranoïa

Par G. LENTERI - LAURA.

(11) - PSYCHIATRIE Médico-légale (Maloine)

A. POROT - Charles BARDENAT.

(I2) - CONTRIBUTION à l'étude de la criminalité en Algérie considérations statistiques psycho-pathologiques et psychosociologiques

Thèse par M. RIDOUH Bachir
Alger I970.

(I3) - L'information psychiatrique - Vol. 45 - N° 7
Le postulat fusionnel par J. HOCHMANN
(Page 74I à 760).

(I4) - J. HOCHMANN

Le concept de sociopathie vers une critique de la raison nosographique.

La Criminologie Clinique Bruxelles I968
Dessart.

(I5) - La Conscience Morbide

Docteur Charles BLONDEL

I9I4 - Felix Alcan.